

Le champ du paysage

Représentations paysagères et processus de légitimation des usages sociaux du paysage

De la Vue-des-Alpes au Pays-d'Enhaut

Yvan DROZ, Valérie MIÉVILLE-OTT, Rachel SPICHIGER & Jérémie FORNEY

Institut d'ethnologie de l'Université de Neuchâtel
4, rue Saint Nicolas
2006 Neuchâtel
+41 032 9141976
+41 032 9141980 (fax)
Yvan.Droz@iued.unige.ch

Université
de Neuchâtel **unine**

1. Résumé	4
Summary	6
2. Objectifs du projet.....	8
3. Cadre théorique et méthodologie	9
Méthodologie	9
Bases de données	9
Le test photographique	10
Questionnaires	11
4. Résultats	12
Définitions du paysage	12
Écosystème et biodiversité : un autre regard sur le paysage	14
Le champ social du paysage	15
Représentations paysagères	18
Préférences paysagères	18
Paysage de chez soi, paysage d'ailleurs	19
Paysage naturel	19
Le paysage dans vingt ans	20
Entretenir le paysage	20
Postures paysagères	22
Valeurs	22
Postures paysagères	25
Négociations paysagères	30
Bibliographie	34
Annexes	35
Projets de développement au Pays-d'Enhaut	35
Les crêtes jurassiennes : le Grütli des Neuchâtelois	41
Les tourbières entre nature et paysage	48
Illustrations graphiques des postures	56
Comparaison graphique des postures (histogramme)	60
4.2. Modifications du plan de recherche	61
4.3. Forces et faiblesses	61
Un cadre conceptuel pour une anthropologie du paysage	61
Implications pour une analyse du champ du paysage ?	62
Des outils pour une médiation paysagère	62
Collaborations avec les projets Reichler et Gobat	63
QSR N6 et la recherche qualitative	63

5. Contributions au PNR 48	65
5.3. Recommandations	66
6. Publications	67

1. Résumé

Pour l'ethnologue, le paysage est un construit social, il consiste donc en une représentation sociale et n'a pas de réalité objective. Le paysage se distingue d'autres concepts proches (espace, nature, etc.) car il associe un substrat physique (biogéocénose) et le regard d'un individu socialement et culturellement déterminé. Regard et subjectivité sont donc des éléments constitutifs du paysage.

Nous avons distingué quatre acceptions du terme « paysage ». Premièrement le *paysage pratiqué* est le paysage vécu. Il est lié à une expérience directe et à une émotion paysagère. Le *paysage remémoré* se détache de son substrat physique et de l'expérience directe. Il est le paysage du souvenir, du récit, recréé par le langage ou les images. Le *paysage naturalisé* est le paysage pris pour ce qu'il n'est pas, c'est-à-dire un donné objectif. Il représente l'illusion d'un paysage existant en dehors du regard et des représentations sociales. Enfin, le *paysage politique* est intrinsèquement lié au paysage naturalisé : il en est l'instrumentalisation politique. Dans le cadre des négociations paysagères ou des conflits quant à l'aménagement du territoire, nous avons constaté la tentative de faire accepter une représentation paysagère comme le paysage objectif, indiscuté et indiscutable : il s'agit du paysage politique.

Le paysage comme objet politique permet de l'envisager comme enjeu d'un *champ social*, c'est-à-dire en tant qu'objet d'une lutte entre divers acteurs sociaux. Un champ social est constitué de deux axes qui permettent d'identifier les *capitaux* que les différents acteurs peuvent investir dans cette lutte et qui définissent un espace de positions relatives. Pour le champ du paysage, nous avons choisi d'une part la capacité à influencer les usages sociaux du paysage et de l'autre l'impact sur l'intervisibilité, c'est-à-dire la capacité à modifier concrètement la base physique du paysage. Les différents acteurs sociaux en présence se positionnent les uns par rapport aux autres en fonction de ces deux axes. Certains disposent de capitaux importants sur un axe, mais non sur l'autre. Les tenants du pouvoir dans le champ du paysage sont ceux qui cumulent des capitaux importants sur les deux axes simultanément. Dans le champ du paysage, ce ne sont pas seulement des acteurs qui s'affrontent, mais aussi leurs représentations paysagères : l'enjeu de la lutte est d'imposer une définition du paysage, c'est-à-dire de naturaliser une représentation paysagère.

Les représentations paysagères dépendent de l'identité complexe des agents sociaux. Chaque individu articule différents registres identitaires et n'est réductible à aucun d'eux. Ainsi, chacun est susceptible de mobiliser diverses postures paysagères qui actualisent dans la réalité sociale les représentations paysagères. La posture adoptée varie en fonction de la situation et de la personnalité de l'agent social. Chacun présente une posture dominante, qui n'est pourtant pas exclusive, mais qui « déteint » sur les autres. Le concept de posture paysagère décrit le discours et la position observable prise par un individu face à un paysage en lien avec son identité (profession, origine sociale, histoire personnelle, etc.). Il s'agit d'une représentation paysagère en acte ou en discours que l'on observe ou l'on recueille lors d'entretien. L'analyse de ces postures permet de construire des représentations paysagères. Nous avons également défini huit valeurs paysagères qui constituent les postures paysagères. Ces valeurs correspondent aux fonctions que les agents sociaux attribuent au paysage et aux enjeux qu'ils y placent. On peut donc décrire une posture en articulant différentes valeurs paysagères.

Notre objectif était de fournir des outils pratiques pour une négociation paysagère. Si les aléas de la recherche ne nous ont pas permis de les tester dans la pratique, nous en proposons quelques-uns élaborés à partir des différents cas que nous avons étudiés : Crêtes jurassiennes, implantation de fermes éoliennes, constitution de zone-tampon pour les tourbières et projets de développement régional au Pays d'Enhaut :

Envisager les paysages comme des construits sociaux variables et non comme des donnés objectifs est une condition de départ pour éviter les phénomènes de « naturalisation » du paysage qui rendent le dialogue difficile ;

La volonté de négocier doit être présente chez toutes les parties prenantes. Celle-ci dépend des marges de manœuvre réelles dans la négociation. Les agents sociaux ne s'intéresseront pas à une « négociation » dont l'issue semble réglée d'avance par les lois ou d'autres types de contraintes ;

Expliciter que chacun participe au processus de négociation en présentant une (ou plusieurs) posture paysagère et que ces postures ont initialement un statut identique. Cela conduit à des prises de position plus souples et ouvre au dialogue. Il est ainsi possible de désamorcer la cristallisation des postures qu'engendre souvent le phénomène de délégation et de représentation ;

Enfin, le rôle et le statut des experts engagés dans le processus doit être clarifié : Qui détient l'autorité pour produire une expertise ? Par qui va-t-elle être reconnue ? Quelle est l'indépendance de l'expert ? Autant de questions qui demandent des réponses transparentes si l'on veut établir un climat de confiance nécessaire à la collaboration.

Summary

For the ethnologist, landscape is a social construct; it consists of a social representation, without an objective reality. “Landscape” is distinct from other related concepts (i.e. space/area, nature etc.) because it brings together a physical substratum (biogeocenosis) and the eye of a socially and culturally determined individual looking at it. Perception and subjectivity are therefore the constitutive elements of landscape.

We have made a distinction between four meanings of the term « landscape ». First, there is the “*experienced*” landscape: it is the result of a direct and emotional experience of landscape. The “*remembered*” landscape is detached from its physical substratum or from a direct experience. It is the landscape of the memory, re-created by language or by images.

The “*naturalised*” landscape is landscape taken as what it is not, i.e. an objective given. It represents the illusion of a landscape existing regardless of the fact that it is looked at and outside its social representations. Finally, *political* landscape is intrinsically linked to the “*naturalised*” landscape: it is its use and meaning in political processes. In negotiation processes or conflicts related to land use planning and management, we have observed that actors attempt to have one social representation of landscape accepted as *the* objective landscape, not discussed and not open to discussion: this is what political landscape consists of.

When landscape is considered as a political object, it can be seen as a stake in a social field, the object of a struggle or conflict between different social actors. A social field is constituted of two axes that allow to identify the “capitals” that different actors can invest in the struggle and which define a field of relative positions. For the landscape field, we have chosen the following axes: on the one hand the capacity to influence the social use of landscape, and on the other hand the impact on the “intervisibility”, i.e. the capacity to concretely modify the physical aspects of landscape. The different social actors in the field position themselves in relation to other actors and in function of these axes. Some actors possess important capitals on one axis, but none on the other one. Being powerful in the landscape field means possessing important “capitals” on both axes at the same time. It is not only actors who confront each other in the landscape field, it is also their representations of landscape: what is at stake in the battle is the ability to impose one definition of landscape, to “*naturalise*” one representation of landscape.

Landscape representations depend on the complex identity of social actors. Every individual

alternates different identity frames and cannot be reduced to one of them. Anyone can mobilize different “postures” which actualize representations of landscape in the social reality. The “posture” one adopts is a function of the situation and the personality of the social agent. Everybody shows a dominating but not exclusive posture, which has an influence on the other postures. The concept of “posture” as related to landscape issues describes both the discourse and the position that one individual holds in regard to landscape. It is linked to his/her identity (occupation, social origin, personal history etc.). It is a social representation of landscape, enacted or in discourse that we can for instance observe during an interview. The analysis of these “postures” enables us to construct landscape representations. We have also defined eight “landscape values” constituting these postures. These values correspond to the functions that social agents attribute to landscape and the stakes they attribute to it. We can therefore describe a posture by presenting how different landscape values are articulated.

Our aim was to provide practical tools for negotiation processes related to landscape issues. So far, we have not been able to put these tools to the test in practice but we can suggest some applications on the basis of our different case studies: The crêtes du Jura, the establishment and location of windfarms, the buffer zones in peat bog areas and regional development projects in the Pays-d’Enhaut area:

- To see landscapes as variable social constructs and not as an objective given is a

prerequisite condition to avoid the phenomenon of naturalisation which makes any dialogue difficult.

- All the stakeholders involved must be willing to negotiate. This will depend on the real margin to negotiate in the process. Social agents will not be interested in a « negotiation » the outcome of which seems predetermined in advance by laws or other constraints.
- To make explicit that everyone participating in the negotiation process presents one (or several) postures, and that these postures have an equal status. This leads to more open positions and opens up a dialogue. It is therefore possible to avoid a sharpening of the postures that is often caused by a delegation or representation process.
- Finally, the role and the status of the experts in the process must be made clear: who has the authority to provide an expert opinion? By whom will this expertise be recognized? How independent is the expert? These are questions which ask for transparent answers if one is to establish an atmosphere of trust between parties, necessary for any collaboration.

2. Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est d'identifier et de décrire la construction sociale des représentations paysagères des différents groupes sociaux – agriculteurs, milieux de la protection de la nature, touristes, citoyens et des administrations – ainsi que les usages et le type de gestion de l'espace qu'elles impliquent. Comme nous l'expliquons au point 4.1, nous avons complété cet objectif en créant le concept de posture paysagère et en y associant des valeurs. Nous avons analysé trois situations en présentant les processus de négociations et leurs blocages :

- démarche paysagère et négociation autour du projet de réserve de biosphère au Pays-d'Enhaut, puis d'un parc naturel.
- les conflits et les blocages suscités par l'imposition d'une représentation dominante (tourbières et éoliennes de l'Arc jurassien).
- l'usage conjoint d'un même espace à forte connotation identitaire et les conflits qu'il peut susciter (pâturages boisés et crêtes).

Nous avons construit le champ du paysage et proposons des aides à la négociation entre les partenaires, grâce à la mise en valeur des différentes représentations sociales et aux postures qui leur sont associées. Le point 4.2 précise les modifications de notre projet initial.

Le cadre théorique que nous développons dans ce projet présente un potentiel d'application important dans le contexte actuel qui voit le paysage prendre de plus en plus de place dans les discussions sur l'aménagement du territoire, de politique agricole, de protection de l'environnement et de développement régional. Le paysage semble prendre le rôle d'un concept global permettant de réunir les différents pôles d'un développement qui se voudrait durable et intégré. Les exigences de consultation et de participation liée à cet objectif conduisent à envisager le paysage en tant que construit social et culturel. Les concepts de représentations, de postures et de valeurs paysagères sont des outils qui gagneraient à être mis en pratique, ce que nous n'avons malheureusement pas pu réaliser. Ils permettent de poser le débat en tenant compte des dimensions sociales et culturelles du paysage.

Toute approche qui poserait le paysage comme un donné objectif participerait d'une « naturalisation » du paysage fort peu consensuelle. Il n'existe pas de paysage objectif, mais des représentations sociales dépendantes des subjectivités. Ainsi toute décision dans un processus de gestion paysagère devrait être présentée comme un choix, sans doute argumenté, mais toujours de nature politique.

3. Cadre théorique et méthodologie

Notre approche du paysage est résolument « culturaliste » et nous partageons avec bon nombre d'auteurs français une définition relative du paysage. Selon cette approche, le paysage objectif n'existe pas, seuls existent l'espace, l'environnement, la géomorphologie ou encore le substrat physique. Le paysage est un construit social qui naît de la rencontre entre un regard imprégné de valeurs et un espace présentant différentes caractéristiques. Il s'agit donc d'identifier différents regards porteurs de valeurs diverses et de distinguer les caractéristiques qui rendent certains espaces dignes d'être paysagés, selon les différents groupes d'intérêt en présence. Nous menons donc une **anthropologie des représentations sociales du paysage** (Voir Droz & Miéville-Ott 2005).

L'originalité de notre approche tient à ce que nous développons ce postulat au niveau politique au sens large, c'est-à-dire dans ce qu'il induit de rapports de force – parfois explicites – de processus de légitimation et de recours à des rhétoriques se voulant irréfutables afin d'imposer **un** paysage parmi d'autres comme **le** paysage, seul à être digne d'être protégé, aménagé, géré. Cette **anthropologie politique du paysage** s'inspire de la sociologie de Pierre Bourdieu à laquelle nous avons emprunté notamment le concept de champ pour aborder cette dimension politique du paysage (voir 4.1).

Enfin, nous avons affiné notre approche des représentations sociales du paysage. Dans le projet de recherche, nous nous donnions pour but d'analyser les représentations paysagères de différents groupes sociaux. Cette catégorisation s'est avérée trop rigide. En effet, les personnes rencontrées lors de nos entretiens ne tenaient pas un seul discours univoque pouvant être mis en relation avec une seule appartenance sociale. Leurs discours étaient nuancés, voire parfois contradictoires, et révélaient une multitude de registres identitaires, alimentés par des trajectoires personnelles diverses. Ainsi, les représentations paysagères exprimées l'étaient en fonction de **postures** particulières et contextualisées. L'introduction de la notion de posture nous permet de développer une approche beaucoup plus fine des enjeux en présence et surtout d'identifier certains points de rencontre possibles entre certains groupes sociaux, autrement vus comme très antagoniques (voir 4.1 et 4.3).

Méthodologie

Notre démarche est classique pour une recherche ethnologique. Nous avons privilégié des outils d'enquête qualitatifs (entretiens, tests photographiques, observation). Notre analyse s'est faite en terme de représentations sociales et nous avons mené des analyses en terme de champ sémantique. Grâce au logiciel d'analyse de données QSR N6 (voir 4.3), nous avons aussi pu valider certaines hypothèses « intuitives » par une analyse semi-quantitative : volume de texte codé sous chaque valeur, sous chaque posture, « pourcentage » des valeurs selon les postures, etc.

Bases de données

Nous avons introduit 181 documents dans notre projet N6 :

- 79 entretiens (exploratoires, d'experts, semi-directifs, entretiens volants)
- 44 tests photographiques
- 38 entretiens menés dans le cadre d'autres projets
- 21 documents divers (législation, pv séances, etc.).

Le test photographique

L'utilisation de supports photographiques lors d'entretiens semi-directifs a permis de susciter le discours sur les problématiques paysagères et de révéler des éléments essentiels pour une analyse du discours paysager. Cette forme d'entretiens a montré ce que les acteurs de plusieurs groupes sociaux perçoivent dans un paysage et de quelle manière ils le perçoivent, ainsi que les enjeux qui sous-tendent tout discours paysager (voir valeurs et postures 4.1).

Pour les deux terrains d'enquête, au Jura et au Pays-d'Enhaut, nous avons utilisé deux test photos différents, comportant chacun douze photos. Ces photos montrent en majorité des vues du lieu, souvent reconnaissables, mais quatre d'entre elles sont communes aux deux tests. Elles représentent respectivement un paysage de haute montagne, un paysage avec des éoliennes (photomontage), un paysage agricole avec des balles d'ensilage plastifiées (« balles rondes ») et enfin une prise de vue du Pays-d'Enhaut. Chacun des paysages représentés pouvait aussi être lié à différentes problématiques paysagères : avancée de la forêt, abandon de certaines terres agricoles, évolution des technologies dans les domaines agricole et de l'énergie, évolution du bâti, etc. Nous avons présenté ce test photo à quarante-quatre interlocuteurs, dont trente-deux au Pays-d'Enhaut et douze dans le Jura neuchâtelois.

Les photos devaient être classées selon un critère laissé au choix des interlocuteurs qui devaient ensuite expliciter leur choix. Suivait un développement du discours autour de ces paysages, des activités que l'on peut y pratiquer et ce que les interlocuteurs y pratiquent dans la réalité. Les interlocuteurs devaient ensuite dire quels paysages étaient naturels (le critère « naturel » devant être défini par eux-mêmes), à quoi ils ressembleraient dans vingt ans. Des propositions d'intervention pouvaient ensuite être faites (que faut-il faire de ces paysages ?/que ne faut-il pas en faire ?). Finalement, les interlocuteurs devaient constituer des paires opposées avec ces photos.

Dans le test photographique présenté au Pays-d'Enhaut, la photo choisie pour figurer la friche était peut-être moins représentative d'une friche que la photo utilisée au Jura. L'attention semble en effet être plus attirée par l'ensoleillement du lieu (seule photo prise au soleil), la présence d'un pont – monument historique de la région et la présence d'une montagne de la région de Rougemont en arrière-fond. Comme nous le verrons dans les résultats, l'on ne peut conclure que la friche est perçue plus clairement ou plus négativement par les interlocuteurs du Jura, car l'abandon des terres agricoles et le reboisement des surfaces sont des thèmes très fréquemment évoqués par les habitants du Pays-d'Enhaut. Ceci vient confirmer l'hypothèse que si la photographie ne suscite pas de discours à propos de la friche, c'est parce que celle-ci y est moins représentée que sur l'autre photo. Dans ce même test photographique, le fait qu'aucune photo de Rougemont ne soit présente a clairement causé un déséquilibre. C'est peut-être ce manque qui a joué un rôle dans le classement opéré par les interlocuteurs originaires de ou habitant Rougemont, qui ont classé la photo de la friche en premier parce qu'on y voit le Rübli, montagne de la région de Rougemont.

Deux logiques de classement ressortent des tests photographiques :

un classement selon la gradation espace anthropisé, aménagé - espace vierge,

un classement selon des critères identitaires, associés à la proximité géographique.

Parfois, les paysages ont été groupés en catégories reflétant leur caractéristique principale, leur utilisation ou leur affectation. Par exemple un groupe de paysages représentant l'agriculture, un autre la nature, un autre le bâti ; les milieux marécageux, les crêtes du Jura et les paysages de montagne ; le paysage nostalgique (lié à son enfance), le paysage dans lequel on vit et le paysage utilitaire ; fonds de vallées ou hauts de vallée. Dix-huit des quarante-quatre interlocuteurs ont choisi de classer les photographies par ordre de préférence.

Questionnaires

Nous avons effectué deux sondages pour approfondir la perception que les gens avaient du pâturage boisé et, par extension, des Crêtes. Nous avons ainsi pu recueillir l'avis de **212 personnes**. Des différences de représentations importantes ont pu être observées, principalement entre habitants du lieu et visiteurs d'une part, entre praticiens et gestionnaires d'autre part. Les citoyens ont une nette tendance à évacuer la fonction productive du pâturage boisé pour n'y voir qu'un lieu de détente et de loisirs. En revanche, les agriculteurs sont très attachés à maintenir une fonction productive et donc à préserver l'ouverture de ce milieu. Le public perçoit peu la dynamique du pâturage boisé, alors qu'il est issu d'un système de pratiques inscrit dans l'histoire et dans l'identité locale. Il le pense ou le souhaite immuable et intact.

4. Résultats

Définitions du paysage

Comme nous le mentionnions dans notre rapport intermédiaire, il nous paraît essentiel de passer par l'exercice durkheimien de la définition de l'objet¹.

Nous proposons de définir l'*espace* comme un donné objectif ou une forme élémentaire de la perception, dans le sens où toute perception suppose l'existence et la présence de l'espace (Kant, 1984). Par extension, l'espace correspond – dans la pratique – à la *géomorphologie*. Les lignes et les formes qui apparaissent dans l'espace constituent une géomorphologie dépouillée de toute vie. L'*environnement* est constitué de la géomorphologie associée à un écosystème. Il correspond à ce que les biologistes nomment la biogéocénose. Géomorphologie et écosystème sont donc conçus comme des donnés objectifs indépendants de l'homme et de son regard.

Apparaît alors le terme d'*intervisibilité*. L'intervisibilité se construit à partir d'une image satellite ou d'une représentation SIG à laquelle on associe un regard virtuel posé à quelque 170 cm du sol. Il s'agit donc d'un espace virtuel de points visibles par un être humain situé en quelque lieu que ce soit. L'association de tout ce qui peut être vu par le regard définit l'intervisibilité. L'intervisibilité peut donc être considérée comme l'ensemble des conditions objectives indispensables à l'émergence du paysage : elle est la condition nécessaire au paysage, mais non sa condition suffisante. Le *territoire* est un « milieu identitaire ». Tel l'environnement, il associe une géomorphologie et un écosystème, mais il s'en distingue dans un double mouvement d'appartenance et d'appropriation² : c'est un milieu dans lequel un groupe social se reconnaît et qui lui appartient.

La *nature* présuppose l'homme et l'environnement. Elle n'existe pas indépendamment de l'homme qui la vit et se la représente. Il importe de bien distinguer la nature – représentation chargée de valeurs – de l'environnement – ou plus scientifiquement dit de la biogéocénose – qui est un donné objectif. L'expérience de la nature est un fait émotionnel total³ qui mobilise l'ensemble des perceptions, y compris la cénesthésie. Ainsi, l'expérience de la nature ne présuppose pas le paysage, car ni la perspective, ni la vue plongeante ne sont indispensables à l'expérience émotionnelle de la nature. Comme le paysage, la *nature* est une construction culturelle.

La polysémie du terme « paysage » recouvre – aux yeux de l'anthropologue – quatre dimensions différentes du paysage qu'il s'agit de distinguer : le *paysage pratiqué*, le *paysage remémoré*, le *paysage naturalisé* et le *paysage politique*.

Le *paysage pratiqué* est l'actualisation du paysage dans la pratique (Bourdieu, 1980). Il s'agit de vivre le paysage, d'en faire l'expérience *hic et nunc*, de se soumettre à l'émotion qu'il suscite. Le paysage induit une *émotion esthétique* qui n'est pas nécessairement associée à un sentiment d'identité ou de sacré, qui sont des propriétés du territoire et de la nature. En outre, il participe d'un sentiment de *domination de l'homme sur l'environnement*. Cette dimension du paysage est d'abord pratique sociale et n'est donc pas accessible par le discours, mais seulement par l'observation, qu'elle soit participante ou non.

Le *paysage remémoré* est le paysage du souvenir : il s'agit du paysage *décrit* et informé par la mémoire où le souvenir du paysage pratiqué se modèle au gré de l'émotion qu'il a suscité et des représentations issues de la culture du sujet regardant. Pour que le *paysage remémoré* soit, il nous faut : un ensemble de souvenirs associé à l'expérience

¹ Ces pages résument l'article paru dans Droz & Miéville-Ott, 2005b.

² Roger Brunet et al., 1992.

³ Par analogie au fait social total de Marcel Mauss (Mauss, 1983)

d'un paysage pratiqué ou de la nature, voire d'un environnement. En effet, on peut imaginer que l'expérience du paysage n'est pas indispensable au paysage remémoré. Toutefois, une expérience de l'environnement est nécessaire : il faut avoir vécu l'intervisibilité pour que la mémoire construise le paysage remémoré ; le processus de construction de la mémoire est à l'œuvre. Il s'agit d'une différence essentielle entre paysage pratiqué et remémoré : le premier suppose une expérience, un vécu de la pratique ; le second peut n'exister que dans le travail de la mémoire⁴.

Précisons que le paysage pratiqué et le paysage remémoré sont indissolublement liés : il y a une relation systémique entre ces deux éléments. Les schèmes de perception paysagers, culturellement construits à partir du paysage remémoré, permettent l'expérience du paysage pratiqué.

Ainsi, le *paysage naturalisé* n'est autre que l'illusion d'un paysage donné objectivement, d'un paysage évident, qui va de soi. Dans le cas du paysage, le processus de naturalisation se déploie sur plusieurs niveaux. À l'instar de la naturalisation du genre à partir de l'ancrage biologique du sexe et des humeurs ou de la naturalisation de la Nature à partir de son ancrage objectif dans l'environnement (Descola, 1996, 2002), le paysage est naturalisé à partir d'un ancrage « géologique » dans l'intervisibilité. En d'autres termes, le paysage est à l'intervisibilité ce que la nature est à la biogécénose ou ce que le genre est au sexe. Ainsi, les différences objectives sont associées et confondues avec des valeurs subjectives, arbitraires ou culturelles qui sont alors perçues et conçues comme objectives. Le résultat de ce glissement – le processus de naturalisation – est de greffer des valeurs culturelles sur des différences objectives et de les considérer alors comme des valeurs « naturelles ». En effet, ce processus de naturalisation détient une force rhétorique rare et permet d'obtenir l'adhésion des interlocuteurs en fondant son argumentation dans une objectivité « évidente ». Ce puissant processus de naturalisation est renforcé par l'expérience du paysage : le *paysage pratiqué*. L'émotion paysagère vécue provoque l'illusion de la réalité objective d'un paysage : puisque l'observateur fait l'expérience du paysage, c'est bien qu'il existe !

Le *paysage politique* n'est autre que l'utilisation politique du paysage naturalisé. Il s'agit donc d'une instrumentalisation du paysage naturalisé. Le paysage politique est un paysage polymorphe et polysémique, qui peut remplacer les notions de territoire, d'environnement, de nature, voire de région. Cette ambivalence du paysage est le fruit du double processus de « naturalisation paysagère ». Le flou qui enveloppe le champ sémantique du paysage peut tout à la fois diviser en camps antagonistes ou rassembler sous sa bannière différents milieux aux intérêts variés. Dans le contexte actuel de forte territorialisation des enjeux économiques et sociaux, le paysage peut donc contribuer – pour autant que son instrumentalisation politique reste précautionneuse – à élaborer des mesures collectives de gestion de l'espace admises par tous. Le paysage devient alors un outil de réflexion qui présente une forte capacité intégrative. Mais, en même temps, cette absence de définition claire du paysage est source potentielle de malentendus et de conflits.

L'instrumentalisation politique du paysage intervient dans différentes problématiques, souvent liées à des enjeux d'aménagements territoriaux conçus en termes de préservation de la nature ou de la diversité biologique. Invoquer le paysage se fait au moyen d'un argumentaire – souvent tautologique – qui confond les quatre types de paysage que nous avons distingués. Ainsi, le paysage est à protéger, à sauvegarder, à gérer, voire même à animer, en fonction de son aspect caractéristique, de sa beauté particulière, de l'intérêt général, sans que ces différents éléments soient explicités. Le paysage tient ainsi lieu d'argument pour emporter la conviction.

Nous parlons donc de paysage politique et non pas seulement de territoire pour considérer l'ensemble des processus politiques dont le paysage est l'objet. Ainsi, l'instrumentalisation politique du paysage revient souvent à confondre territoire et

⁴ Qui est également expérience, certes, mais d'un type particulier : il s'agit d'une pratique scholastique (Bourdieu, 1997).

nature et le lien identitaire entre paysage et groupe ethnique (le territoire) est l'exemple le plus fréquent d'instrumentalisation politique du paysage. Pourtant, d'autres exemples d'instrumentalisations du paysage s'offrent à l'anthropologue. « Protéger le paysage » n'est pas autre chose qu'un argument rhétorique dans un jeu politique.

Le paysage peut donc être considéré comme l'*illusio* d'un champ où s'affronte des intérêts tels que : l'aménagement du territoire avec ses enjeux fonciers et financiers ; la définition d'une identité (culturelle, nationale, régionale, ethnique, etc.) ancrée dans un environnement (le territoire) ; la défense de la nature au nom du développement durable, de la défense de la vie, du respect des œuvres de Dieu, écologisme, etc. ; les pratiques agricoles, touristiques, cynégétiques, sportives, forestières, etc. et leurs enjeux financiers ou personnels.

*
* *

Nous avons peu employé la notion d'habitat dans notre recherche. En effet, le terme d'habitat évoque l'aménagement du territoire ou l'environnement construit. C'est le lieu de nos activités productives. En revanche, le cadre de vie, lieu des activités reproductives (identité, lieu de vie, de sociabilité, qualité de vie, émotions etc.) est, comme le paysage, ontologiquement lié à la subjectivité d'un individu – ou d'un groupe – qui le perçoit et l'interprète. Son appréciation varie d'un individu à l'autre et est culturellement et socialement conditionnée. On pourrait poser que l'intervisibilité est au paysage ce que l'habitat est au cadre de vie. En effet, l'habitat et l'intervisibilité sont des termes qui évoquent l'objectif, l'utile, le comptable ou le fonctionnel, alors que le paysage et le cadre de vie évoquent un aspect non-visible, le loisir, le plaisir, l'identitaire. Cette dimension subjective associée au paysage ou au cadre de vie – centrale à notre recherche – nous semblait être absente des connotations liées à l'habitat, ce qui explique l'impasse que nous avons faite sur cette notion⁵.

La relation entre paysage et cadre de vie est ambiguë. Les deux notions s'entremêlent : un cadre de vie est apprécié pour le paysage qu'il offre – et dans un certain sens qu'il inclut – et la manière dont est perçu un paysage est influencée par la relation au lieu, donc au cadre de vie. Par l'aménagement du territoire et les politiques sectorielles, on gère aujourd'hui « paysage et habitat » au moyen des concepts de développement et de durabilité que nous avons étudiés ailleurs⁶. À nouveau, nous sommes face à un usage rhétorique, à une instrumentalisation politique de ces deux notions.

Écosystème et biodiversité : un autre regard sur le paysage

L'écosystème est une unité écologique qui intègre deux composantes : l'élément biotique, la biocénose (ensemble des communautés végétales et animales) et l'élément abiotique, le biotope (milieu physique et chimique)⁷. Ces deux composantes sont indissociables, elles réagissent l'une avec l'autre pour former une unité fonctionnelle : l'écosystème. Ce dernier possède une structure particulière qui permet de le reconnaître. Une stratification verticale correspond à la disposition des individus des diverses espèces dans l'espace visible (dans une forêt : strates arborescentes, arbustive, herbacée et cryptogamique du côté des espèces végétales ; stratification animale superposée avec des animaux vivant au sol ou des oiseaux et des insectes installés dans les diverses strates). La stratification existe aussi dans les parties non visibles de l'écosystème (niveaux préférentiels d'enracinement). L'hétérogénéité de la végétation (présence de clairières,

⁵ Toutefois, la valeur « habitat » (voir point 4.1 de ce rapport) reprend la notion de cadre de vie dans celle d'habitat.

⁶ Voir Droz & Lavigne, 2005 (à paraître) pour une analyse de ces deux notions.

⁷ Ce passage est le fruit d'une réflexion interdisciplinaire conduite avec l'équipe de Jean-Michel Gobat.

peuplements de hauteurs diverses, etc.) délimite une structure horizontale. L'écosystème n'est pas défini par une échelle d'observation fixe, il est indépendant d'une dimension spatiale. Une forêt étendue, un étang de quelques mètres, le fond océanique sont autant d'écosystèmes. De plus, une partie de l'écosystème reste toujours invisible, que ce soit le sol d'un milieu terrestre, ou le dioxyde de carbone de l'atmosphère. Dans ce sens, l'écosystème ne peut être assimilé à un paysage, qui se construit à partir de l'intervisibilité. Pourtant, l'écosystème peut être inclus dans le paysage (un étang entre champs et forêts), alors que le paysage peut représenter une partie de l'écosystème. L'adéquation la plus usuelle entre paysage et écosystème se situe au niveau de l'éco-complexe (une vallée alpine, une portion du littoral marin). La représentation scientifique de l'écosystème est une démarche associant le visible, l'observé (ce qui est visible et invisible, recomposé en fonction des connaissances préalablement acquises) et le remémoré (ce qui procède d'une reconstruction mentale des liens unissant les composantes biotiques et abiotiques).

Étymologiquement, la biodiversité signifie la diversité du vivant. Dans ce sens, le concept paraît global et quelque peu flou. Il est apparu dans le discours politique à la suite du Sommet de Rio tenu en 1992. Notion récente donc et à la mode, la biodiversité est souvent mal comprise, réduite à un seul aspect, celui du nombre d'espèces observées. La définition scientifique est plus complexe, à niveaux multiples. La **diversité spécifique** est le niveau le plus évident, le plus simple à définir. Elle correspond à la diversité des espèces d'un milieu, le nombre d'espèces vivant dans une région. Elle inclut la richesse spécifique (nombre d'espèces) et leur fréquence. La **diversité génétique** se rapporte à la diversité des gènes au sein d'une espèce, la variabilité génétique entre les individus. Enfin, la **diversité écologique** ou **fonctionnelle** correspond à la diversité d'un niveau d'organisation supérieur, l'écosystème. Elle tient compte en particulier du rôle des organismes structurants de l'écosystème, les « organismes-ingénieurs » (un ver de terre est un « organisme-ingénieur » du sol, il est indispensable à son fonctionnement). Dans le discours politique, la conservation et la protection des paysages semblent être un garant de la conservation de la biodiversité et vice-versa. Ce postulat simpliste pose l'équivalence entre diversité paysagère et biodiversité, mais un seul niveau de biodiversité est pris en compte, celui de la diversité spécifique. Le registre génétique et le degré fonctionnel sont relégués à l'arrière-plan, quand ils ne sont pas simplement oubliés. L'évaluation de la biodiversité nécessite une approche analytique et intégrative, adaptée à des objectifs précis d'utilisation ou d'application. Ainsi, la quantité des espèces vivant dans un écosystème forestier diminue au-dessus de la surface du sol lorsque le système évolue vers le climax, état d'équilibre stable, mais augmente dans le sol (avec la maturité du milieu, l'importance des décomposeurs va en augmentant). Dans ce cas, l'équivalence entre paysage et biodiversité n'est pas validée, puisque l'évolution vers le climax s'accompagne d'un appauvrissement paysager mais simultanément elle implique une plus grande diversité spécifique.

Le champ social du paysage

Le champ est un espace social de positions *relatives*. Ce dernier adjectif est essentiel à la compréhension du concept de champ social. En effet, les agents ou les groupes présents dans le champ se positionnent *relativement* les uns par rapport aux autres. C'est dire qu'il n'y a pas de position stable, mais un ensemble constamment fluide de positions se déplaçant en fonction de la transformation des enjeux et des « coups » (mouvements, tactiques, prises de position) des participants au champ.

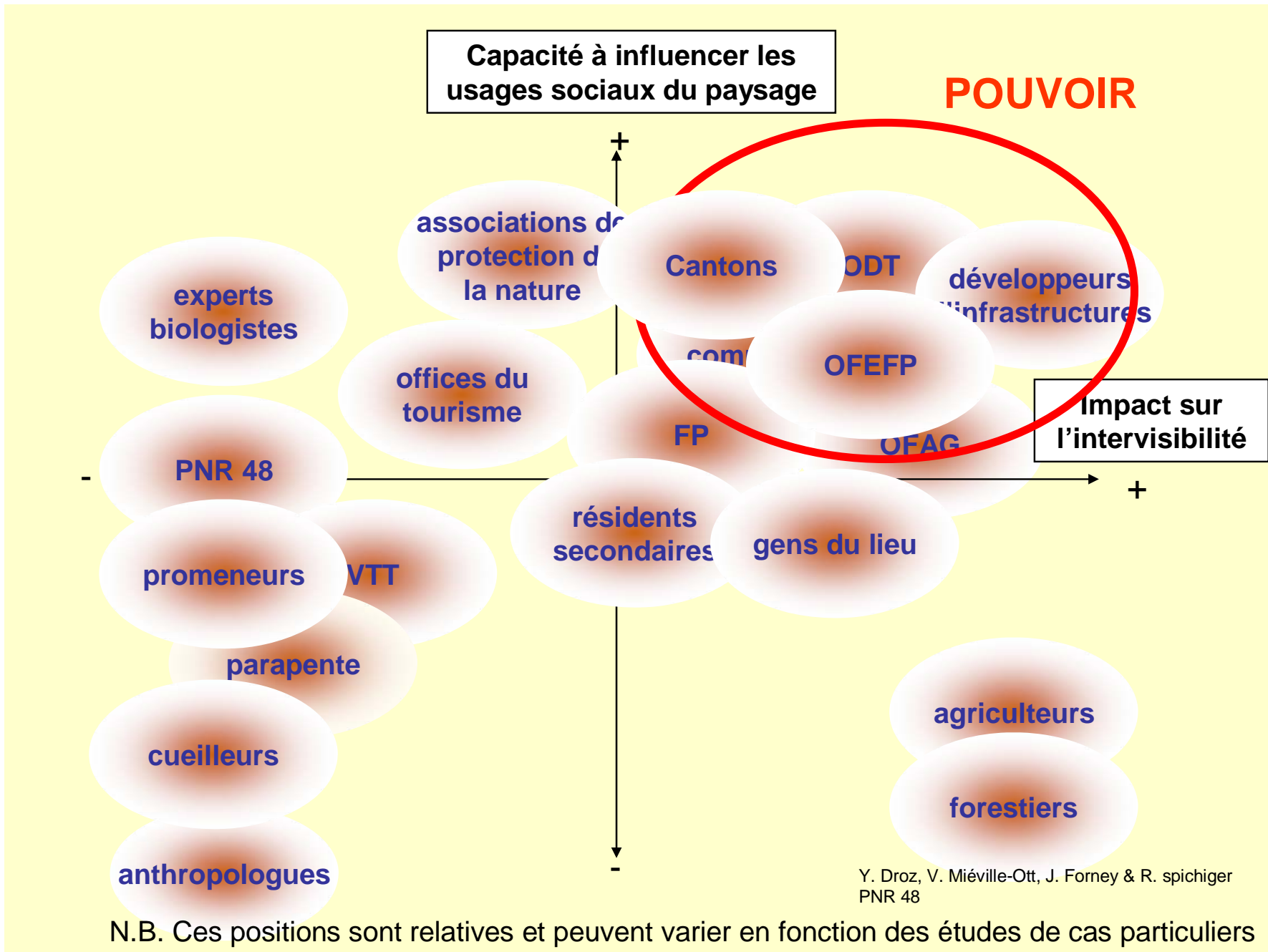
En deuxième lieu, le champ social se constitue autour d'un enjeu auquel les participants croient, ce que Pierre Bourdieu appelle l'*illusio*. En effet, pour entrer dans un champ, il faut croire qu'il en « vaut la peine », c'est-à-dire que l'enjeu qu'il présente mérite les efforts, les sacrifices et les risques inhérents à une prise de position dans un champ

social, et surtout que l'entrée dans le champ mérite qu'on en paie le prix. Chaque champ a un « droit d'entrée » qui peut prendre la forme - par exemple - d'un capital économique pour intervenir dans le champ de la finance, ou de titres scolaires suffisants pour pouvoir prétendre occuper une position dans le champ académique.

Le champ social se construit en identifiant deux axes pertinents. Ceux-ci permettent de situer les agents ou les groupes en fonction de la quantité et de la distribution de *capitaux* ou d'indicateurs permettant de distinguer les types d'intervention dans le champ. Ces capitaux peuvent être économique, scolaire, social, de prestige, ou plus spécifique au type de champ : académique pour l'Université, littéraire pour les écrivains, etc. Chaque position dans le champ se définit donc par la quantité et la distribution des capitaux dont dispose le groupe ou l'agent social. Le champ étant un espace social de positions relatives, il est possible de construire le champ sans disposer d'indicateurs absolus : ainsi, il suffit - en première analyse - d'estimer la quantité relative des différents capitaux dont disposent les groupes les uns par rapport aux autres pour les positionner dans le champ. C'est la démarche que nous avons choisie.

Les champs sociaux ne sont pas indépendants les uns des autres. Des relations existent qui déterminent le degré d'autonomie d'un champ spécifique par rapport aux autres champs qu'il côtoie. En d'autres termes, les personnes ou les groupes présents dans un champ dépendent également d'autres enjeux, disposent de capitaux propres à d'autres champs. Chaque champ déforme donc les autres champs, ce qui revient à dire qu'un champ particulier n'explique que partiellement les actions des groupes ou des agents sociaux.

Nous proposons d'envisager le paysage en tant qu'enjeu d'un champ social, c'est-à-dire en tant qu'objet d'une lutte entre divers acteurs sociaux. Les deux axes constitutifs de ce champ sont d'une part la capacité à influencer les usages sociaux du paysage et de l'autre l'impact sur l'intervisibilité, c'est-à-dire la capacité à modifier concrètement la base physique du paysage. Les différents acteurs sociaux en présence se positionneront donc les uns par rapport aux autres en fonction de ces deux axes. Certains disposeront de capitaux importants sur un axe, mais non sur l'autre. Les tenants du pouvoir dans le champ seront ceux qui cumulent des capitaux importants sur les deux axes simultanément. Dans la représentation graphique du champ, ils se trouveront dans le quadrant en haut à droite.



Représentations paysagères

Le concept de représentation sociale, développé à l'origine par les psychologues sociaux (Moscovici, 1961), continue d'inspirer de nombreux travaux. Dans l'analyse paysagère, il pose le lien entre la réalité objective – l'intervisibilité – et sa perception individuelle et sociale. La représentation sociale est une organisation cognitive qui permet de façonner la réalité pour la rendre compréhensible, familière et permet d'agir. C'est un type de savoir issu du sens commun ou pratique. La représentation est une « interprétation qui s'organise en relation étroite au social et qui devient, pour ceux qui y adhèrent, la réalité elle-même » (Blanchet & Gotman, 1992 : 26). Abric la définit comme « une vision fonctionnelle du monde, qui permet à l'individu ou au groupe de donner un sens à ses conduites, et de comprendre la réalité, à travers son propre système de références, donc de s'y adapter, de s'y définir une place. » (Abric, 1994). Une représentation sociale n'est donc pas vraie ou fausse, mais efficace ou superflue. Ses principales fonctions sont d'approprier la réalité et de lui donner un sens, mais aussi de situer les individus et les groupes dans le champ social. Elle a donc une fonction identitaire. Enfin, elle permet de justifier des pratiques. Deux aspects de la représentation sociale nous intéressent particulièrement. Le premier concerne la mise au jour de ses éléments constitutifs, dans une démarche ethnographique. Il s'agit d'analyser les différentes représentations paysagères et les éléments qui les constituent. Le deuxième point est d'identifier l'organisation et la structure d'une représentation afin de comprendre comment celle-ci est susceptible d'évoluer et de changer. À cet égard, les travaux d'Abric qui introduisent les deux notions de noyau central et d'éléments périphériques permettent d'appréhender la capacité d'évolution d'une représentation sociale. Le noyau central – les valeurs principales des postures paysagères – étant résistant au changement, ce sont les éléments périphériques – les valeurs secondaires – qui vont permettre l'intégration de la nouveauté dans la représentation, provoquant à terme son changement. En modifiant ses pratiques, une personne reconstruit le sens qu'elle donne à ses nouvelles pratiques si elle entend garder une cohérence d'ensemble, c'est-à-dire maintenir les relations qui lient les différents constituants de la représentation sociale concernée. Cet indispensable processus de réinvention du sens est long et difficile. Il s'accompagne souvent d'un temps de transition, où les pratiques sont en inadéquation avec les références identitaires ou les fonctions de la représentation sociale préexistantes (phénomène d'hystérésis).

Préférences paysagères

Nous avons présenté une série de photographies afin de susciter un discours sur le paysage. Nous synthétisons ici l'essentiel des remarques que nous avons recueillies durant ces tests photographiques. Cette première analyse des discours paysagers illustre la diversité des représentations paysagères que mobilisent les individus.

On perçoit une différence entre les hommes et les femmes concernant leurs préférences paysagères : si au Pays-d'Enhaut, les hommes préfèrent la haute montagne ou le paysage de la Gummfluh (massif de montagnes de la région du Pays-d'Enhaut), la haute montagne n'est pas la photo la plus plébiscitée chez les femmes, qui choisissent ou la Gummfluh ou un village typique de la région (l'Etivaz ou encore Château-d'Oex)⁸. Plus

⁸ Sur les neuf hommes ayant choisi un critère de préférence, sept placent la haute montagne dans les trois photos préférées, cinq fois en première position, une fois en deuxième et une fois en troisième position. Dans le classement des neuf femmes ayant choisi le même critère, on

que les hommes, les femmes utilisent une logique identitaire dans leur classement : le paysage de chez soi est celui que l'on préfère. Certaines femmes ont précisé qu'elles apprécient un paysage de haute montagne, mais qu'il est hors classement, en quelque sorte, parce que trop différent du paysage de chez soi.

La préférence pour la haute montagne n'est pas toujours explicitée, ni développée longuement : plusieurs interlocuteurs disent avoir classé ce paysage en premier simplement parce qu'ils « *adore[nt] la montagne* », ou « *aime[nt] les paysages de montagnes* ». Il est frappant de voir que souvent, lorsque la haute montagne est en tête du classement, elle est appréciée pour sa beauté (« *c'est toujours beau, ces rochers, ces petits lacs, avec cette neige encore derrière, je trouve assez...fantastique* ») alors que le paysage qui la suit dans le classement est apprécié parce que c'est un « *coup de cœur* », parce qu'on y a des « *souvenirs* » (un interlocuteur reconnaît un chalet qui appartenait à ses arrière-grands-parents, un autre un endroit fréquenté dans son enfance...). L'aspect esthétique du paysage semble prendre le pas sur son aspect identitaire. Toutefois, la perception de la haute montagne est loin d'être unanime : si l'aspect plus dur, plus rocailleux de ce paysage plaît à certains, d'autres le perçoivent négativement. Dans ces cas-là, tant les interlocuteurs du Jura (voir annexe, p. 38 : Les crêtes, des pratiques ordinaires et intimes) que ceux du Pays-d'Enhaut opposent le paysage de leur région au paysage alpin : les paysages préalpins, par exemple, sont peut-être moins spectaculaires mais présentent une montagne douce, accueillante, rassurante, et restent toujours accessibles.

Les éléments perçus négativement sont principalement les balles rondes, même par des personnes venant de ou proches de l'agriculture, ainsi que les éoliennes. Toutefois, balles rondes et éoliennes sont perçues moins négativement au Jura qu'au Pays-d'Enhaut. L'argumentaire développé à propos des balles rondes souligne principalement qu'elles ne « *se marient pas avec le paysage* ». Pourtant, elles sont aussi perçues comme facilitant le travail des agriculteurs. Notons que l'argumentaire est plus tranché chez les représentants du groupe des protecteurs de la nature, pour qui il s'agit d'éléments « *très, très vilains* », ayant des « *effets néfastes* » pour la faune et l'avifaune et « *symbolis[ant] une mauvaise évolution de l'agriculture* ».

Paysage de chez soi, paysage d'ailleurs

Certains interlocuteurs ont clairement choisi un critère de proximité pour classer les photos, alors que ce critère est perceptible chez la plupart des interlocuteurs : il y a le paysage de chez soi et le paysage d'ailleurs. Dans plusieurs discours, c'est l'aspect affectif de ce paysage identitaire qui ressort : le paysage apprécié est fondamentalement le paysage de chez soi, dans lequel on se reconnaît, qui évoque le lieu dans lequel on a grandi ou dans lequel on vit, dans lequel on reconnaît des traditions propres à la région. À cet égard, la photographie d'un village de la région avec des vaches dans un pré ou une photographie d'alpage représente, par métonymie, la région dans son ensemble, avec son bâti et son agriculture traditionnelle.

Pour les interlocuteurs de la région jurassienne, la tourbière et les crêtes sont appréciées : ce sont des paysages que l'on aime parce qu'ils sont « *d'ici* », ce sont « *des paysages de chez nous* ». Même les résidents secondaires du Pays-d'Enhaut évoquent clairement qu'ils classent en tête les paysages de la région et semblent prendre une position de défenseurs de la région et des valeurs qu'ils y trouvent.

Paysage naturel

rencontre trois fois la haute montagne dans les trois premières photo, une fois en première position, une fois en deuxième et une fois en troisième.

La définition de paysage naturel varie beaucoup selon les individus : le degré d'influence de l'homme n'est pas perçu par tous de la même manière. Nos interlocuteurs considèrent qu'un paysage reste naturel malgré les interventions de l'homme⁹. En effet, lorsque ceux-ci développaient ce qu'ils entendaient par paysage naturel, leur conception semblait s'élargir au fur et à mesure qu'ils s'exprimaient. Plusieurs éléments jouent un rôle dans ce processus. D'une part, l'idée que l'homme vit dans et avec la nature, que tout paysage est naturel parce qu'il est naturel que l'homme intervienne dans le paysage : « *Pour moi, c'est un tout, la nature, on en fait partie...* ». Dans la même optique, les éléments nécessaires au développement de l'homme et qui au premier abord n'ont pas l'air naturel le deviennent : « *Ils ont créé la route pour pouvoir accéder à la vallée, mais autrement je trouve que c'est naturel...* ». L'intégration au paysage est mentionnée à plusieurs reprises comme rendant des éléments plus naturels que d'autres : un paysage est naturel au sens où les constructions et autres interventions s'y intègrent de manière harmonieuse. En outre, un paysage sera perçu comme naturel lorsque les bâtiments qui y sont présents sont anciens, ou respectent le style de la région, ont un volume restreint.

Le paysage dans vingt ans

Plusieurs éléments ont été évoqués concernant l'avenir des paysages. L'avenir de l'agriculture, par exemple, est un thème évoqué par tous lorsque confrontés aux photos de paysages agricoles. Nos interlocuteurs imaginent parfois qu'une agriculture plus mécanisée prendra la place de l'agriculture actuelle. Mais surtout, la majorité des personnes rencontrées exprime des craintes quant à l'avenir même de l'agriculture. En lien avec ce thème, l'avancée de la forêt, l'abandon de certaines terres est évoqué très fréquemment : « *en montagne [dans vingt ans] ça sera moins entretenu, ça va se reboiser. Il n'y aura plus ces jolis pâturages* ». On imagine alors aussi que la ferme présente sur l'une des photos sera devenue une résidence secondaire, parce que l'agriculteur aura dû partir. L'évolution du bâti est perçue comme un thème d'avenir, avec l'augmentation de la population et le besoin d'utiliser des zones agricoles pour en faire des zones à bâtir.

L'analyse du discours concernant l'avenir du paysage y révèle toutefois un certain paradoxe. En effet, si beaucoup d'interlocuteurs disent accepter les changements inévitables qui s'opèrent dans le paysage et qui concernent le développement de l'être humain, s'ils se disent ouverts à de nouvelles technologies, à de nouvelles formes d'énergie, comprendre les transformations de l'agriculture, même si celles-ci impliquent des éléments que l'on apprécie peu au niveau purement esthétique, la majorité des personnes rencontrées souhaite que les paysages présentés « *restent comme ça*¹⁰ ».

Entretien du paysage

Les préférences paysagères et les critères d'appréciation varient et nos interlocuteurs ne considèrent pas les mêmes paysages comme naturels. Pourtant, un certain consensus sur l'avenir du paysage prévaut concernant le bâti, sa répartition et son style. En effet, si la plupart des interlocuteurs sont d'accord pour dire que les constructions doivent se développer pour que les êtres humains puissent vivre dans ces paysages, elles ne doivent « pas trop » se développer, et ce développement doit suivre certaines normes. Ainsi, les

⁹ Notons qu'un représentant des protecteurs de la nature perçoit un paysage de marais comme un paysage « *parfaitement anthropisé* », s'opposant au paysage « sauvage » de la haute montagne.

¹⁰ Une interlocutrice exprime très bien cette résistance au changement presque instinctive, parfois enfouie derrière un autre discours : « *Bon écoutez, si vous voulez, ce que j'aimerais, c'est que tout reste comme ça. Et pourtant je ne me reconnais pas quand je dis que j'aimerais que tout reste comme ça, parce que je ne suis pas quelqu'un qui aime que les choses ne bougent pas. Je ne suis pas conservatrice...* »

nouvelles interventions doivent s'intégrer dans le paysage de façon harmonieuse et une certaine forme de paysage doit être préservée tout en autorisant un nécessaire développement. Ainsi, il faut « *continuer à entretenir le paysage* » grâce au travail des agriculteurs, éviter le reboisement, que « *tout revienne en friche* » ; il faut maintenir les pâturages, donc « *soutenir l'agriculture* », « *continuer de [la] promouvoir [...] pour qu'il y ait toujours ces fermes* ».

*
* *

Nous avons présenté les représentations paysagères centrées autour de quelques éléments pour montrer les divergences d'appréciation et souligner que les discussions sur l'avenir du paysage évoquent la présence d'un certain consensus. Toutefois, dans tout projet d'aménagement du territoire, on voit s'affronter des acteurs. Afin de pouvoir comprendre ce qui est en jeu dans ces projets et les valeurs que les acteurs projettent dans le paysage, il est nécessaire d'affiner notre analyse.

Postures paysagères

Le concept de posture est à relier à celui de registre identitaire. L'identité d'un individu se compose d'une multitude de registres identitaires qui correspondent à la notion d'identité feuilletée proposée par Lévi-Strauss. Les registres identitaires articulent, sur un même plan, diverses caractéristiques qui construisent une identité polymorphe. Cette identité n'est pas conditionnée par l'appartenance univoque à un groupe social, mais dépend de la trajectoire personnelle de chacun et de ses appartenances sociales multiples (genre, activités professionnelles ou de loisir, histoire familiale, etc.).

Les représentations paysagères reviennent à construire des types idéaux, jamais présents dans la réalité sociale, elles sont le contenu d'une posture paysagère qui les actualise. En effet, chacun prend une posture particulière en fonction de la situation dans laquelle il se trouve et qui définit la représentation paysagère mobilisée. Ainsi, les agents sociaux disposent de différentes représentations paysagères. Celles-ci sont actualisées en fonction de la situation et de la personnalité de l'agent social. Chacun présente une posture dominante, qui n'est pourtant pas exclusive. Par exemple l'agriculteur se représente le plus souvent le paysage en fonction de critères agronomiques, mais il mobilise une représentation paysagère « de loisir » lorsqu'il s'adonne au ski de fond. On peut affirmer que chaque agent dispose d'une représentation paysagère dominante qui « déteint » sur les autres représentations sociales mobilisées dans des postures « secondaires ».

En d'autres termes, le concept de posture paysagère décrit le discours ou la position observable prise par un individu face à un paysage. Il s'agit d'une représentation paysagère en acte ou en discours. On observe ou l'on recueille, lors d'entretien, des postures qui permettent, dans un second temps, de construire des représentations paysagères. Le concept de posture permet donc de remplacer avantageusement celui de groupe social, trop rigide, et de mieux rendre compte de la réalité observée.

Valeurs

Nous avons développé une approche en fonction de valeurs paysagères. Ces valeurs correspondent aux fonctions que les agents sociaux attribuent au paysage et aux enjeux qu'ils y placent. Suivant la posture paysagère adoptée, un individu accordera une importance variable à chacune des valeurs. On peut donc décrire une posture en articulant différentes valeurs paysagères.

Construction des valeurs

Notre analyse a suivi une double voie. Une première approche de type qualitatif, est issue d'une série d'entretiens et de tests photographiques semi directifs, intégralement retranscrits et analysés intuitivement. Ensuite, nous avons introduit l'ensemble des textes dans un logiciel d'analyse de données textuelles et les avons traité statistiquement. La construction et la définition des valeurs paysagères proviennent de cette analyse croisée.

En premier lieu, nous avons donc sélectionné les différentes valeurs paysagères par la lecture qualitative du matériel recueilli sur le terrain. Nous avons identifié certaines thématiques récurrentes dans le discours de nos différents interlocuteurs. L'importance accordée à tel élément, le fait que celui-ci soit mentionné dans certains cas alors qu'il passe inaperçu dans d'autres, les répétitions à son sujet, ce qui en est dit.

A titre d'illustration, cette photographie du test photographique utilisé lors de notre enquête de terrain a suscité des réactions très contrastées suivant la personne à qui elle était présentée.



Un « protecteur de la nature » valorisait des éléments clairement reliés à des enjeux écologiques : les haies boisées comme refuge pour certaines espèces animales et végétales, la richesse et la diversité de la flore de la prairie, signe d'une exploitation agricole peu intensive... Une personne active dans la promotion du tourisme soulignait des éléments du paysage propices au développement touristique de la région : architecture typique, cadre bucolique... L'enjeu dominant était alors celui d'un paysage à vendre en tant que paysage authentique.

En analysant ces discours sur le paysage, nous avons identifié huit valeurs auxquelles se réfèrent les personnes interrogées : « productif », « sacré », « esthétique », « biodiversité », « marchand », « identité-patrimoine », « habitat » et « loisir ». Ensuite, nous avons utilisé le logiciel QSR N6 pour consolider chaque valeur en identifiant un ensemble de fragments textuels issus des entretiens¹¹.

Huit valeurs paysagères

Valeur productive

La valeur productive se réfère à la fonction de production primaire, agricole et sylvicole essentiellement. Cette valeur s'attache à tous les éléments vus ou perçus dans un paysage qui mettent en avant l'exploitation des ressources primaires. Elle est reliée à une dimension économique évidente, mais ne s'y résume pas : une personne mobilisant cette

¹¹ Afin de faciliter la compréhension de cette phase de la construction des valeurs paysagères, il nous faut ici ouvrir une parenthèse pour expliquer brièvement le fonctionnement du logiciel QSR N6. Ce programme informatique permet d'intégrer toutes sortes de documents textuels et de regrouper des fragments de ces différents textes dans des catégories (« coder ») qui sont créées en fonction des besoins. Celles-ci peuvent se situer à différents niveaux d'analyse. Il est ensuite possible d'organiser ces différentes catégories en les intégrant dans un arbre. L'arbre reste souple et le logiciel permet des manipulations ultérieures : fusion de catégories, déplacements d'un embranchement à l'autre de l'arbre, etc. Nous avons créé dans N6 une catégorie par valeur paysagère en y intégrant l'ensemble des fragments de discours qui se réfèrent à la valeur en question. Plus précisément, nous avons agrégé les catégories résultantes d'un premier codage des entretiens – catégories souvent thématiques – en les faisant correspondre à l'une ou l'autre des valeurs.

valeur paysagère pourrait, par exemple, défendre l'exploitation non rentable économiquement d'une forêt ou de terrains agricoles.

Valeur sacrée

La valeur sacrée se rapporte à tout ce qui touche au caractère sacré de la Nature et à un rapport entre l'homme et la Nature vécu sur un plan mystique. Appliquée au paysage, elle évoque, par exemple, le ressourcement que procure la contemplation d'un paysage. C'est le paysage qui « régénère », par son harmonie, son calme, sa beauté, etc. C'est elle également qui est mobilisée lorsqu'une personne contemplant un paysage se sent en communion profonde avec la Nature ou subjuguée par sa grandeur.

Valeur esthétique

La valeur esthétique envisage le paysage sous l'angle de la beauté, des formes. C'est le regard du peintre qui s'attache à la composition des éléments, à l'harmonie des formes et des couleurs. Les autres valeurs paysagères utilisent les notions de beauté et d'esthétique, mais toujours en le reliant à une autre finalité : tel ou tel élément paysager sera « beau » pour ce qu'il évoque, parce qu'il symbolise un enjeu extérieur aux considérations purement esthétiques. La valeur « esthétique », c'est le discours du beau pour lui-même.

Valeur biologique

La valeur biologique correspond au discours écologique. Elle se préoccupe de la diversité des espèces, des intérêts de la faune et de la flore. C'est elle qui fera voir une mare stagnante entourée de hautes herbes comme un biotope extraordinaire procurant un habitat idéal pour une foule d'insectes, de plantes rares et de batraciens. Comme les autres valeurs, elle ne présuppose pas une connaissance particulière, mais se réfère bien à un enjeu placé dans le paysage. Elle inspirera tout autant le discours d'un docteur en botanique que celui d'un électricien aimant contempler les petites fleurs. Précisons que la valeur biologique concerne avant tout la nature dans le paysage. De ce fait, les discours qu'elle suscite participent parfois à brouiller les limites entre ces deux termes, nature et paysage, que nous avons distingué dans le cadre de cette recherche (Droz & Miéville-Ott, 2005a).

Valeur marchande

Le paysage à vendre. Cette proposition résume la valeur paysagère « marchand ». Celle-ci envisage le paysage comme un élément de marketing, que ce soit dans le cadre du développement touristique d'une région ou dans la promotion de produits « du terroir ». Le paysage est envisagé comme un moyen de créer de la valeur économique, sans que cela ne soit lié à une production de type primaire ou à une exploitation des ressources naturelles. C'est le paysage lui-même, en tant que représentation, qui est ressource et objet commercialisable.

Valeur identitaire et patrimoniale

La valeur identitaire et patrimoniale regroupe deux dimensions du paysage difficilement séparables : le paysage comme objet d'une projection identitaire individuelle et le paysage comme patrimoine collectif. Il s'agit en fait de deux formulations différentes d'un même processus : une construction identitaire basée sur un paysage. Cette valeur se matérialise dans la revendication d'un lien particulier avec le paysage d'une région – ou avec certains éléments paysagers – qui deviennent symboles d'une identité locale (la colline du temple de Château-d'Oex), régionale (le style architectural « chalet ») ou même

nationale (Cervin). Cette relation au paysage peut être vécue comme un attachement personnel ou collectif, sur le mode de l'intime ou de l'officialité. C'est tout à la fois le paysage qui nous parle parce que l'on s'y reconnaît, et le paysage comme patrimoine à sauvegarder, comme un monument historique, comme un héritage reçu des ancêtres.

Valeur de loisir

La contemplation du paysage est fréquemment associée à certaines pratiques sportives ou de délasserment : ski, marche en montagne, parapente, VTT, promenade du dimanche, etc. La valeur de loisirs envisage le paysage comme un cadre pour accomplir ces activités. Le paysage est là pour qu'on en profite, chacun à sa manière. C'est un espace de détente qui doit être accessible. Le promeneur appréciera le confort des chemins, les points de vue panoramiques, Le parapentiste imaginera la vue « d'en haut » et mêlera à son regard paysager l'évaluation des régimes de vent...

Valeur d'habitat

La valeur d'habitat envisage le paysage comme cadre de vie. Elle fera apprécier dans un paysage tout ce qui favorise ou signale la qualité de vie des habitants. Dans la gestion paysagère, elle fera privilégier un développement économique équilibré, l'aménagement général de la région, le développement des zones habitées, etc. Selon elle, le paysage doit participer à un environnement confortable, où il fait bon vivre.

*
* *

Les valeurs paysagères sont parfois mobilisées individuellement, mais le plus souvent, plusieurs valeurs s'articulent pour déterminer un discours. En effet, une seule et même valeur peut inspirer des discours au contenu fort divergent. À titre d'exemple, la valeur « loisir » pourra soit faire défendre un projet d'agrandissement d'un domaine skiable si elle est mobilisée simultanément avec la valeur « marchand », ou au contraire s'y opposer dans le cas où elle serait liée à la valeur « biodiversité ». Dans le premier cas, on aurait un point de vue donnant priorité au développement d'un tourisme hivernal de type « station » (ski, infrastructures, etc.), tandis que le second privilégiera peut-être le développement d'activités liées à un tourisme « doux » (marche, découverte de la nature, etc.). Une posture paysagère est une constellation particulière de valeurs. Elle présente un type de discours récurrent lié à une pratique paysagère particulière. La posture est dominée par une valeur centrale, mais sa conjonction avec d'autres valeurs à la fois nuance et précise son contenu.

Postures paysagères

Une posture ne reflète jamais complètement le discours d'un acteur réel, il s'agit d'un idéal-type. Elle synthétise et systématise des tendances afin de faciliter l'analyse des conflits et des enjeux en lien avec les représentations paysagères. À titre d'exemple, une personne engagée dans la défense de la nature ne s'exprimera jamais du point de vue unique de la posture paysagère « défenseur de la nature ». Le fait qu'il soit également l'habitant d'une région, qu'il pratique des loisirs de plein air, qu'il ait de la famille dans l'agriculture complexifiera son discours. Seule l'analyse du chercheur fera resurgir des postures caractéristiques dans un discours nuancé et entremêlé. La liste des postures retenues variera en fonction du contexte, des acteurs en présences et des enjeux

paysagers concernés : il est possible de créer de nouvelles postures et d'en ignorer d'autres¹².

Posture des milieux du tourisme

La posture des milieux du tourisme est adoptée prioritairement par les représentants des offices du tourisme, par les hôteliers, les entrepreneurs des loisirs, etc. lorsqu'ils s'expriment sur un paysage en fonction de leur activité professionnelle. C'est aussi celle que prend, par exemple, l'habitant d'un village lorsqu'il évoque les perspectives de développement touristique que recèle le paysage de sa région. Cette posture envisage le paysage sous l'angle du développement du tourisme en tant qu'activité économique. En quoi est-il attractif pour les touristes ? Quelles possibilités d'activités touristiques offre-t-il ? Quelle gamme de touristes pourrait-il séduire et offre touristique locale leur convient ? La valeur paysagère centrale à cette posture est donc la valeur marchande, complétée par la valeur de loisir. Le paysage produit un revenu par le biais de sa « commercialisation » : il est considéré comme un élément de l'économie touristique régionale. Un paysage sera valorisé s'il est susceptible d'être « vendu » sur le marché touristique et d'attirer un nombre important de touristes qui animeront l'industrie touristique régionale en pratiquant des loisirs sur place.

Cette posture montre un intérêt secondaire pour les valeurs d'habitat et de patrimoine. Cela s'explique par l'image que promeut le marketing touristique, notamment au Pays-d'Enhaut. L'un des facteurs attractifs pour le tourisme repose sur la vitalité et l'« authenticité » locale. Le fait que les villages ne soient pas de grandes stations touristiques et disposent encore d'une population locale importante offre une atmosphère appréciée. La vitalité et les traditions locales représentent donc des produits touristiques à mettre sur le marché touristique dans leurs aspects paysagers. De même, la valeur esthétique du paysage est mobilisée par cette posture, non pour elle-même, mais par le fait que les touristes rechercheront des « beaux » paysages. En revanche, cette posture n'accorde que peu d'intérêt aux valeurs biologique, sacrée et productive : peu importe ce que l'exploitation agricole produit, seul compte l'aspect identitaire et symbolique de la présence agricole dans la région.

Posture des forestiers

Cette posture paysagère est peu répandue hormis chez les personnes qui travaillent dans l'exploitation et la gestion des forêts (bûcheron, forestier, ingénieurs forestiers, mais aussi propriétaire de forêt, agriculteurs, etc.). En son cœur se trouve la production de bois, d'où l'importance qu'elle accorde à la valeur paysagère productive.

Les trois valeurs de loisir, biologique et marchande ont une importance égale et peu élevée. C'est le signe d'une logique de multifonctionnalité de la forêt dans la gestion forestière. En effet, les milieux forestiers semblent confrontés à une évolution similaire à celle que connaît l'agriculture aujourd'hui : un déclin des exigences de productivité au profit de celle de rentabilité (marchand) et de multifonctionnalité qui fait émerger un discours qui souligne les rôles récréatifs (loisir) et écologique (biodiversité) de l'entretien de la forêt. Après les agriculteurs, les forestiers deviennent à leur tour les jardiniers du paysage. La faible importance qu'accorde cette posture à la valeur « habitat » s'explique car cette posture est adoptée face à des paysages peu habités, constitués majoritairement de forêts ou de parcelles boisées. Les enjeux identitaires et patrimoniaux du paysage n'entrent pas non plus dans les préoccupations centrales de cette posture. Il en est de même pour les aspects purement esthétiques.

Remarquons encore que l'analyse quantitative attribue une importance majeure à la valeur sacrée. Pourtant, cette conclusion ne se confirme pas dans l'analyse qualitative des entretiens. Le nombre d'entretiens concernés par cette posture n'est probablement

¹² Voir l'annexe 1 pour une représentation graphique des postures.

pas suffisant pour parvenir à une stabilisation statistique, le discours de quelques individus singuliers brouille l'analyse quantitative.

Posture des gens du lieu

Les habitants d'une région développent un rapport particulier avec le paysage qui leur sert de cadre de vie : il s'agit de la posture paysagère des gens du lieu. Cette posture est celle d'une personne qui évalue un paysage en fonction de son appartenance sociale et géographique à la région concernée. C'est la posture que l'on prend pour parler du paysage de « sa » région, sans se référer particulièrement à sa profession ou à d'autres activités. Elle n'est pas liée à l'origine géographique et n'est pas l'apanage des « autochtones », puisqu'elle est mobilisée par toute personne habitant la région et qui développe un lien particulier avec elle¹³.

Les gens du lieu envisagent leur paysage avant tout comme un cadre de vie d'où l'importance de la valeur de loisir. Une autre valeur paysagère centrale est celle d'habitat. Le paysage doit être confortable et agréable à vivre. Dans la pratique, cela se traduit par une indulgence marquée pour les éléments paysagers qualifiés de non esthétiques, mais utiles : routes, zone industrielle, etc. De ce fait la valeur esthétique ne prend pas une importance capitale. Le paysage « à vivre » se doit donc d'être pratique, mais est aussi permettre de s'identifier (valeur identitaire et patrimoniale).

Dans le cadre des paysages ruraux du Pays-d'Enhaut et du Jura neuchâtelais, la posture des gens du lieu valorise les éléments traditionnels du paysage (architecture, exploitation agricole), pour autant qu'ils ne s'opposent pas à la vitalité de la région. Ces éléments sont reliés à une image idéale qui reflète la fonction identitaire du paysage local qualifié de « naturel ». Est « naturel » ce qui est perçu comme la norme, l'évidence, et qui est pensé comme atemporel. Le paysage « naturel » donc l'identité de la région et de ses habitants, en lien avec son histoire reconstruite et idéalisée. Les « gens du lieu » s'y reconnaissent, non pas en fonction de leur réalité quotidienne ou historique, mais plutôt en fonction des aspects symboliques et des éléments identitaires auxquels ils sont attachés. Les éléments qui perturbent ce tableau idyllique de la région sont souvent dépréciés : lignes à hautes tensions, route goudronnée, bâtiments se démarquant par leur taille ou leur style architectural... En tant que cadre de vie familial et identitaire, le paysage ne doit pas surprendre et l'inhabituel ou l'hétéroclite dérange. À titre d'exemple, l'apparition de grandes bâtisses agricoles est généralement tolérée pour la raison que celles-ci sont considérées comme indispensables à l'agriculture locale actuelle, qui elle-même représente un fondement de l'économie et de l'identité régionale.

Posture agricole

Les agriculteurs¹⁴ possèdent une grande portion des surfaces dont est constitué un paysage. Les pratiques agricoles influencent la composition végétale, le bâti et le morcellement d'un territoire, autant d'éléments qui ont souvent donné leurs particularités aux régions rurales. La valeur paysagère productive caractérise cette posture. Ainsi, la beauté du paysage reflète le travail de la terre et la maîtrise de la nature sauvage. Cette posture a horreur de la friche et du « laisser-aller » : l'entretien consciencieux est la marque d'une agriculture forte et dynamique, qui pratique une exploitation dont l'intensité correspond au type de terrain. Ainsi on tolère quelque broussaille en bordure d'un pâturage pentu, dont l'exploitation moins extensive. Par contre un pré plat se devra d'être bien vert et ses bordures nettoyées. L'importance que cette posture accorde à la valeur identitaire et patrimoniale souligne l'attachement de

¹³ Nous avons constitué une posture « résident secondaire ». Après analyse, elle consistait en une fusion des postures « gens du lieu » et « touriste ».

¹⁴ Valérie Miéville-Ott (Droz & Miéville-Ott, 2001; Miéville-Ott, 1996) a déjà détaillé l'analyse des représentations paysagères des agriculteurs jurassiens.

l'agriculteur (et de son entourage) à sa terre et à son exploitation. Entretenir ses terres, c'est aussi respecter le travail de ses ancêtres et leur rester fidèle. D'autre part, elle découle de la place de l'activité agricole dans le discours identitaire régional. Celui qui adopte la posture agricole s'identifie à un paysage qui porte la marque visible de l'agriculture.

L'importance égale accordée aux autres valeurs paysagères (biologique, esthétique, de loisir, d'habitat, marchande et sacrée) est le signe de la diffusion croissante des discours et des représentations qui prônent la multifonctionnalité de l'agriculture. L'activité agricole est considérée comme un entretien du paysage sous tous ses aspects (écologie, loisir, tourisme, développement local...). Outre le fait que les agriculteurs adoptent fréquemment d'autres postures, la posture agricole intègre progressivement – bien que de façon marginale et secondaire – d'autres valeurs paysagères auxquelles elle était peu sensible avant.

Posture des milieux de la protection de la nature

Cette posture défend la « Nature » dans le paysage. La primauté de la valeur paysagère biologique est évidente. Il s'agit de favoriser les dynamiques « naturelles » d'un paysage, d'en promouvoir la richesse biologique et d'y limiter les marques de l'activité humaine. La richesse biologique et le degré de « naturalité » deviennent en quelque sorte l'aune pour évaluer le paysage. De plus, la valeur sacrée est associée à la valeur biologique, ce qui souligne une sacralisation de la Nature qui prend une dimension transcendante et devient le bien en soi, ce qui justifie sa protection inconditionnelle. La valeur de loisir est également mobilisée de manière secondaire : les loisirs ont donc une place dans le paysage, mais pas n'importe lesquels. Cette posture encourage la marche, la balade et les excursions comme moyens de découverte et de contemplation des merveilles de la Nature. Par contre, elle rejette catégoriquement la pratique de loisirs consommateurs d'infrastructures ou utilisant des technologies portant atteintes à l'environnement. La valeur esthétique prend également une place secondaire. Toutefois, la valeur dominante de cette posture étant celle de la biodiversité, la beauté sera fonction du degré de « naturalité » du paysage.

Posture de l'administration

La posture de l'administration correspond au discours paysager dominant au sein des organes étatiques. Le paysage est devenu un concept opératoire en politique et un outil d'administration du territoire. L'État a donc développé une posture paysagère particulière qui marque et oriente sa gestion du paysage qui n'exclut pas que des organes administratifs y adjoignent d'autres postures. Ainsi un office chargé de la protection de la nature adoptera fréquemment la posture des milieux de la protection de la nature, un service d'économie agricole, la posture agricole, etc.

La construction quantitative de la posture montre une prédominance nette de la valeur marchande suivie, en deuxième position mais nettement en retrait de la valeur biologique. Les autres valeurs (esthétique, identitaire/patrimoniale, d'habitat, de loisir et productive) ne bénéficient que d'une attention mineure, tandis que la valeur sacrée y est pratiquement inexistante. Ainsi, la gestion étatique paysagère reposerait essentiellement sur deux critères : la production de valeur économique et la protection de l'environnement. Ces conclusions trouvent un écho dans l'analyse qualitative de textes produits par différents organes de la Confédération (Spichiger & Forney, 2005). La posture paysagère de l'administration envisage donc le paysage comme un potentiel de développement économique des régions marginales¹⁵. Cet objectif est complété par une

¹⁵ Il faut noter ici que notre recherche s'est développée principalement autour de paysages ruraux plus ou moins éloignés des centres de développement économiques.

volonté de protection du paysage comprise essentiellement comme sauvegarde de la biodiversité.

Posture des touristes

La posture des touristes apprécie le paysage sous ses aspects récréatifs. Ainsi, cette posture est présente dans l'ensemble des discours individuels sur le paysage : chacun se retrouve dans la posture du touriste qui contemple et parcourt une région et y admire le paysage. Le touriste est un consommateur de paysage : il attend donc d'un paysage qu'il réponde à ses goûts et ses besoins en matière de loisir. Le paysage se doit d'être source de plaisir, par sa contemplation ou par des activités pratiquées dans son cadre. Dans ce sens, la posture paysagère des touristes privilégie grandement la valeur de loisir qui réunit le randonneur amoureux des petites fleurs et l'amateur de sports extrêmes. Le touriste recherche un paysage qui le dépayse tout en correspondant à une image qui le séduit et lui correspond : nature préservée pour l'un, cadre familial et paisible pour l'autre... Les attentes sont très diverses dans leur contenu, mais se rejoignent dans leur fondement : le paysage comme source de loisir. Les autres valeurs sont mobilisées de façon très variable et inégale par les différents individus adoptant cette posture. La très faible présence de la valeur productive dans l'analyse quantitative est frappante et contraste un peu avec l'analyse qualitative qui met en relief un certain attachement à la dimension agricole des paysages ruraux chez beaucoup de touristes. Cela provient du rôle identitaire que joue l'agriculture et non pas de son aspect productif. Comme dans la posture des milieux du tourisme, les agriculteurs correspondent à une image idéalisée représentant la tradition et l'authenticité.

Négociations paysagères

Dans les études présentées en annexe, on peut s'interroger sur la pertinence du concept de négociation, c'est-à-dire un processus volontaire engagé par des acteurs ayant des divergences de vue mais tenant à parvenir à une solution mutuellement acceptable (Bourque & Thuderoz, 2002). Le cas des tourbières et des éoliennes ont été induits par une réglementation fédérale, imposant certaines prises de décision au niveau cantonal. Dès lors la marge de négociation était limitée, les représentants de l'État devant appliquer les directives fédérales, tout en obtenant l'acceptation par les différentes parties concernées de leur projet respectif. Dans le cas du Pays-d'Enhaut, on se trouve face à deux discours qui se croisent sans communiquer. De quelle négociation s'agit-il donc ? On peut néanmoins évoquer plusieurs points rendant la concertation puis l'acceptation des projets plus ou moins délicate.

Ainsi, dans tout processus de négociation, les acteurs engagés représentent un groupe dont ils défendent les intérêts et les valeurs. Dans le cas des tourbières, les représentants des agriculteurs se sont sentis investis d'une mission par leurs pairs, qui les avaient désignés lors d'une assemblée générale. Ce mécanisme de délégation a un puissant effet sur les argumentaires développés et la rhétorique utilisée. Il empêche bien souvent des prises de position plus conciliantes et tend à durcir les positions de départ. En effet, le statut de représentant tend à cristalliser les positions des différents acteurs.

L'expertise comme justification ultime

L'institutionnalisation des débats entraîne le recours de plus en plus fréquent au registre de légitimation de l'expertise. Mais on le sait, la frontière entre expertise et décision est floue (Roqueplo, 1997). L'expert est mandaté pour fournir une réponse à l'administration afin qu'elle puisse décider « en connaissance de cause ». Mais cette réponse n'est pas toujours possible d'un point de vue scientifique, ainsi « *l'intervention des scientifiques prend une forme paradoxale dès lors qu'ils acceptent d'exercer la fonction d'expert, situation qui les met dans l'obligation de fournir, malgré l'insuffisance de leurs savoirs, cette "connaissance de cause" que leur demandent les politiques. L'obligation de répondre inscrite dans la notion même d'expertise a donc pour conséquence que l'expertise scientifique transgresse alors inéluctablement les limites du savoir scientifique sur lequel elle se fonde* ». (Roqueplo, 1997 : 20). Ce mandat confié à l'expert l'identifie souvent aux intérêts de l'État, comme dans le cas des tourbières où le bureau privé en écologie, chargé de définir les périmètres à protéger et les critères les justifiant lui a souvent été associé. Cette proximité d'intérêt tend à instituer l'État à la fois juge et partie. Cette position le rend peu crédible : « *Quand vous annoncez quelque chose et que l'expert vient lui-même de l'État et souvent même du même corps de métier... dans la société civile, ça passe très mal et auprès des élus locaux aussi* » (acteur cité par Devaux, 2001). Cette confusion pressentie des rôles entraîne une certaine méfiance, puisque les parties prenantes ont l'impression que les jeux sont faits d'avance. Ainsi, « *Lorsque M. Dupont émet un avis dans le cadre d'une concertation et qu'il constate que ses propositions n'ont pas été suivies d'effet, il en déduit que le pouvoir le trompe, qu'il n'organise pas de « vraie concertation ». [...] Mais il faut voir qu'il existe une contradiction intrinsèque à la notion de concertation : on demande l'avis des gens sur une décision que l'on va prendre mais le pouvoir ne leur est pas pour autant délégué* » (Catherine Atger, 2000). Le débat public peut alors être considéré comme un moyen de masquer le manque de transparence des procédures de décision et de concertation. On peut s'interroger, avec Ogien (Ogien, 1993) sur l'effet pervers du recours toujours plus fréquent à l'expertise lorsqu'elle se substitue au débat public : « *Entre expertise et débat, il n'y a la place pour rien. C'est que dès qu'un phénomène [...] fait l'objet d'une expertise, il ne peut plus faire l'objet d'un débat : il faut se plier aux arguments-experts, ou alors ces arguments n'en seraient pas* ».

Par ailleurs, l'expertise recourt à un type de savoir et de connaissances scientifiques qui visent à une validité et à une reproductibilité générales. Ce type de savoir s'oppose aux savoirs empiriques des praticiens, notamment des agriculteurs, qui sont toujours localisés et spécifiques (Darré, 1985). L'acceptation des savoirs de l'expert exige souvent une véritable profession de foi, puisqu'ils ne s'observent pas dans la réalité vécue quotidiennement. Ces deux types de savoir soulignent la domination de la parole autorisée sur celle qui ne l'est pas et donc de l'exercice d'une certaine forme de violence symbolique (Bourdieu, 2001 : 307-308).

De l'intérêt particulier (à occulter) à la défense du bien commun

Les différentes parties en présence ont souvent des intérêts particuliers qui les conduisent à accepter le débat et à tenter d'en infléchir l'issue. Mais elles savent aussi que la défense d'intérêts particuliers est un argument peu défendable dans la logique citoyenne ou « civique » dominante. Les associations sont particulièrement concernées et elles sont souvent accusées du syndrome NIMBY (*not in my back yard*). Tout l'effort de l'argumentation sera donc d'occulter les intérêts particuliers afin de défendre une cause vertueuse dans l'intérêt général. On peut observer ce phénomène dans le cas des éoliennes : l'association des Amis de Tête-de-Ran, opposant farouche, a développé un argumentaire extrêmement documenté, mais elle s'est vue accusée de défendre les privilèges de quelques propriétaires de chalets dans la zone concernée.

Les associations de protection de la nature invoquent aussi fréquemment un devoir moral et universel de sauvegarde du patrimoine naturel, dans le registre de défense du bien commun. Elles se heurtent alors à des perceptions locales, ancrées dans l'histoire et la culture, qui elles voient la nature non comme un bien commun mais comme un cadre de vie. Selon Devaux, « adopter la rhétorique de l'intérêt général a pour objectif de se détacher de l'étiquette de « lobby ». Certains groupes participant au débat public sont en effet particulièrement exposés à cette stigmatisation du « groupe de pression », qui en France est particulièrement dévalorisante » (Devaux, 2001).

Vers une logique légaliste de l'institutionnalisation

Les éoliennes et les tourbières ont donné lieu à une certaine institutionnalisation, c'est-à-dire à une formalisation des groupes d'intérêt, à des modalités de représentation des acteurs et à des procédures cadrées et délimitées. Les acteurs en présence doivent apprendre à défendre leurs arguments et leurs opinions selon certaines règles et les « coups de force » sont implicitement interdits sous peine de sortir de ce cadre. Nous avons bien pu observer certains « coups de théâtre », mais ils respectaient le cadre établi, par exemple lorsque les agriculteurs des Ponts-de-Martel ont introduit dans la consultation leur propre contre-expertise. En acceptant cette procédure, les différents acteurs apprennent progressivement les arcanes de cette logique de l'institutionnalisation. Ainsi, on peut imaginer que les groupes qui parviennent le mieux à faire accepter leurs arguments ne sont pas ceux qui avancent les « meilleurs » arguments, mais ceux qui ont le mieux maîtrisé les compétences touchant aux modalités des procédures, notamment au niveau juridique. D'une part, il s'agit d'être reconnu comme un bon citoyen, c'est-à-dire quelqu'un qui respecte les règles collectives, et d'autre part d'adopter la logique de légitimation par l'expertise, en montrant sa bonne connaissance du « dossier ». L'enjeu étant « *d'offrir le visage d'une mobilisation raisonnée, attachée aux principes démocratiques, et possédant des capacités d'analyse et d'expertise. L'étiquette de foule passionnée, de lobby intéressé, ou même celle de riverain défendant son environnement propre, est en effet particulièrement dévalorisante dans un « espace public » qui est censé réunir des citoyens informés et motivés par la recherche de l'intérêt général. Tous les registres d'expression n'ont pas le même poids. Il faut choisir entre faire valoir une expérience individuelle ou au contraire démodaliser son discours en le détachant*

de sa situation personnelle » (Devaux, 2001). Cet exercice est loin d'être simple, et entraîne parfois des positions alternant entre l'opposition et la collaboration. C'est ce que l'on a pu observer dans le cas de la négociation des zones tampon des Ponts-de-Martel. Dans le cas des éoliennes, la procédure légaliste a conduit les promoteurs à consulter largement la population des communes où les éoliennes doivent être implantées, bien qu'elle ne puisse les voir¹⁶. En revanche, la population affectée par la modification du paysage n'a pas été consultée... puisqu'elle vit sur le territoire de commune où aucune éolienne ne serait construite.

Ce processus d'institutionnalisation débouche souvent sur des procédures juridiques, lorsque aucune solution satisfaisante ne peut être trouvée par le jeu des expertises et de la consultation. Mais ce type de démarche nécessite un investissement important : en temps, pour acquérir les connaissances juridiques pointues, et en moyens financiers. De plus, juridiquement toutes les parties ne sont pas recevables sur le plan juridique. Les recours ou autres oppositions doivent émaner d'associations reconnues au niveau fédéral. En général, les particuliers ont peu de chance de faire valoir leurs intérêts dans une procédure juridique telle que celle que nous avons analysée.

Un dialogue difficile

Le projet de réserve de biosphère donne un bon exemple de ces quelques points. Les deux camps ont lutté chacun avec leurs armes et leurs moyens. Les promoteurs se situaient du côté de l'officialité, du formel (présentation publique, discussions organisées, etc.). Les opposants ont lutté sur un autre terrain, plus quotidien : article sarcastique dans le journal local et discussion « de bistrot ». D'un côté une volonté d'information et de sensibilisation généralisée ou ciblée sur quelques groupes sensibles, de l'autre le sens commun et, peut-être aussi, la proximité sociale. Pour ce qui est du projet de parc naturel régional, peu de choses ont été faites jusqu'à aujourd'hui. On constate l'absence d'un véritable débat : on ne discute pas des avantages ou désavantages du projet ou de ses conséquences. Les opposants et les partisans opposent des thèses contradictoires et leurs valeurs paysagères ne sont pas remises en cause.

La difficulté pour les partisans du projet est peut-être que les arguments des opposants entrent plus facilement dans les catégories de pensées préexistantes des gens : une « réserve » sous-entend des contraintes légales et moins d'habitants ; parc « naturel » signifie une priorité accordée à la nature et non à l'homme, etc. Les concepts de parc naturel régional ou de réserve de biosphère sont difficilement assimilés dans leur complexité. Par exemple, le principe de base « bottom-up » laisse sceptique. Le fait que les habitants eux-mêmes puissent fixer une bonne partie des règles du jeu n'a pas toujours été compris. Il a suscité une méfiance basée sur une compréhension « classique » du concept de réserve : « *On nous cache un cahier des charges et des interdits...* ».

Quelles perspectives pour la négociation ?

Notre analyse a porté sur des études de cas qui ont débouché sur des positions de blocage, le recours aux diverses expertises n'ayant pas réussi à rassembler les différentes parties en présence. Ceci ne doit pas nous faire conclure à l'impossibilité de mener des procédures de négociation réussies. Ainsi, nos cas montrent l'importance du contexte de départ de la consultation. La marge de manœuvre dont bénéficient les différents acteurs en est un élément central. Or, elle était très faible, tant pour les associations, que pour les représentants de l'État, ce qui induit une crispation sur les positions défendues. En effet, ce manque de marge de manœuvre est ressenti comme une manipulation machiavélique lorsque les parties prenantes ont le sentiment que l'issue du débat est connue à l'avance. Soulignons – apparemment trivialement – que la condition du succès

¹⁶ Les éoliennes sont prévues sur le versant nord des crêtes sur le territoire de commune située sur le versant sud.

d'une négociation est que la volonté de négocier soit réelle et ne se réduise pas à un alibi juridique.

Un autre point délicat concerne l'objectif de la négociation, qui revient souvent à parvenir à un consensus. Or celui-ci est très difficile à obtenir. De fait, on recherche plutôt la solution la moins insatisfaisante pour toutes les parties. En d'autres termes, « *faut-il confronter des intérêts, c'est-à-dire mettre en scène une violence symbolique, ou au contraire organiser une discussion raisonnée et raisonnable, afin d'élaborer des consensus sur des intérêts « généraux » ? Le débat public est nécessairement confronté à cette ambiguïté* » (Devaux, 2001). Le rôle de l'expert et le statut de l'expertise posent la question des rapports de pouvoir dans la négociation. Qui détient l'autorité pour produire une expertise ? Par qui va-t-elle être reconnue ? Quelle est l'indépendance de l'expert ? Autant de questions qui demandent des réponses transparentes si l'on veut établir un climat minimum de confiance nécessaire à la collaboration.

Bibliographie

- ABRIC, JEAN-CLAUDE, 1994, « L'organisation interne des représentations sociales: système central et système périphérique », *Structures et transformations des représentations sociales*, GUIMELLI C. (dir.), Delachaux et Niestlé, Neuchâtel & Paris,
- ATGER Catherine, 2000, *La concertation en aménagement. Eléments méthodologiques*, Lyon, CERTU, Aménagements et urbanisme.
- BENNINGHOFF, MARTIN, 1997, *Les tourbières de la vallée des Ponts-de-Martel*, IDHEAP, Lausanne, 82 p.
- BLANCHET, ALAIN & ANNE GOTMAN, 1992, *L'enquête et ses méthodes: l'entretien*, Nathan, Paris,
- BOURDIEU, PIERRE, 1997, *Méditations pascaliennes*, Seuil, Paris, 318 p.
- BOURQUE, R. & CH. THUDEROZ, 2002, *Sociologie de la négociation*, La Découverte, Paris, 118 p.
- BUSER, HANS, STEFAN KUNZ & ROBERT HORBATY, 1996, *Eoliennes et protection du paysage*, Office fédéral de l'énergie, Berne, 24 p.
- DARRÉ, JEAN-PIERRE, 1985, *La parole et la technique: l'univers de pensée des éleveurs du Ternois*, Karthala, Paris, 196 p.
- DESCOLA, PHILIPPE, 1996, « Constructing natures; Symbolic ecology and social practice », *Nature and Society; Anthropological perspectives*, DESCOLA P. & PÁLSON G. (dir.), Routledge, London & New York, pp. 82-102.
- , 2002, « L'anthropologie de la nature », *Annales*, vol. janvier-février (1), pp. 9-25.
- DEVAUX, FRANÇOIS, 2001, *Légitimation de la parole associative et disqualification des intérêts particuliers dans les arènes de la concertation. Analyse de la participation au débat public sur les contournements de l'agglomération lyonnaise*, Université Lumière Lyon 2, Lyon,
- DROZ, YVAN & JEAN-CLAUDE LAVIGNE, 2005 (à paraître), *Éthique et développement durable*, Karthala & IUED, Paris,
- DROZ, YVAN & VALÉRIE MIÉVILLE-OTT, 2001, *On achève bien les paysans; Reconstruire l'identité paysanne dans un monde incertain*, Georg, Genève, 200 p.
- (dir.), 2005a, *La polyphonie du paysage*, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, Lausanne,
- , 2005b, « Le paysage de l'anthropologue », *La polyphonie du paysage*, DROZ Y. & MIÉVILLE-OTT V. (dir.), presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, pp. 5-20.
- ECOCONSEIL, 2000, *Sites éoliens dans le canton de Neuchâtel; Étude de faisabilité: état initial et impacts*, République et Canton de Neuchâtel, Service de l'énergie Eole-RES, La Chaux-de-Fonds, 25 p.
- KANT, EMMANUEL, 1984, *Critique de la Raison pure*, (Collection Quadrige) [1762?], PUF, Paris, 584 p.
- MAUSS, MARCEL, 1983, *Sociologie et anthropologie*, 1er édition 1950, PUF, Paris, 482 p.
- MIÉVILLE-OTT, VALÉRIE, 1996, « 'Le sapin c'est notre palmier': représentation du paysage chez les agriculteurs du Jura neuchâtelois (Suisse) », *Utinam*, vol. 19 pp. 79-100.
- MOSCOVICI, SERGE, 1961, *La psychanalyse, son image, son public*, PUF, Paris,
- OGIEN, ALBERT, 1993, « Les formes modernes d'encadrement du débat public », *Les raisons de l'action publique*, CRESAL (dir.), l'Harmattan, Paris,
- ROQUEPLO, PHILIPPE, 1997, *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*, INRA, Paris,
- SPICHTER, RACHEL & JÉRÉMIE FORNEY, 2005, « Indéfinissables paysages helvétiques. », *La polyphonie du paysage*, DROZ Y. & MIÉVILLE-OTT V. (dir.), Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, Lausanne, pp. 75-100.

Annexes

Projets de développement au Pays-d'Enhaut

Sous l'impulsion des tables rondes du tourisme organisées à Château-d'Oex en 1998, exprimant la volonté de valoriser le patrimoine naturel, un groupe de travail « label nature » est fondé au Pays-d'Enhaut. Quelques années auparavant, la région avait été l'objet d'un projet de recherche interdisciplinaire sur l'environnement s'intégrant dans le programme « Man and the Biosphere » (MAB) lancé par l'UNESCO dans les années 70. Dans ce cadre, le groupe de travail « label nature » propose donc aux offices du tourisme et aux autorités municipales d'étudier le label de « réserve de biosphère » du Programme sur l'Homme et la Biosphère (MAB). Un groupe de pilotage « réserve de biosphère Pays-d'Enhaut » est mandaté pour étudier la possibilité d'appliquer un tel label pour le Pays-d'Enhaut. Ce groupe présenta un rapport aux trois municipalités du district qui devaient décider de préparer un dossier de candidature pour l'UNESCO, via le Canton et la Confédération. En décembre 2001, les conseils communaux de Rossinière et Château-d'Oex décident de financer le dossier de candidature. En avril 2002, le conseil communal de Rougemont refuse (à vingt-deux voix contre vingt et une abstention) de débloquer les crédits nécessaires et se retire de fait du projet. Cette défection bloque tout espoir d'obtenir le label « réserve de biosphère. » En effet, les deux communes restantes ne recouvrent pas une superficie suffisante pour répondre aux exigences de l'UNESCO. Rossinière et Château-d'Oex décident de poursuivre la réflexion. Le projet se transforme et s'oriente vers le label « parc naturel régional » qui fait alors son apparition en Suisse lors de la révision de la Loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN, RS 451). Les deux communes acceptent en juin 2002 de transférer les crédits destinés à la constitution du dossier « réserve de biosphère » afin de financer la préparation d'un projet « parc naturel régional ». Toutefois, dans le cadre du programme d'économie, le Conseil fédéral repousse la création de parcs. Suite à une mobilisation politique importante, les chambres fédérales maintiennent la révision de la loi : les parcs naturels régionaux restent possibles. Cette incertitude législative a quelque peu démobilisé les promoteurs : le projet du pays d'Enhaut n'a que peu évolué ces dernières années.

Deux modèles de développements régional qui s'affrontent

L'argumentation en faveur ou en opposition aux projets de réserve de biosphère puis de parc naturel régional au Pays-d'Enhaut présente deux conceptions du développement régional issues de représentations du paysage et de la nature divergentes.

Un nouveau concept de développement

L'argumentation en faveur d'un projet de réserve ou de parc au Pays-d'Enhaut affirme que la région exige un nouvel outil pour assurer sa survie économique en relançant une économie locale du tourisme sur le déclin. Toutefois, les promoteurs des projets ont toujours revendiqué un attachement à la vie locale : le Pays-d'Enhaut a besoin de ce nouvel élan économique pour rester une région vivante, avec une population locale importante et heureuse. Ce que l'on veut éviter, c'est l'exode, la désertification et l'abandon progressif qui menace¹⁷. Ainsi l'argument écologique et de protection de la

¹⁷ « Le but, c'est qu'on puisse vivre au Pays-d'Enhaut, y vivre bien. On ne sera jamais dix mille habitants. Je ne crois pas... je n'espère pas. Ce n'est pas le but. Mais il faut qu'on maintienne une économie viable, dynamique et attractive. Et voilà, c'était toutes ces raisons qui m'ont fait

nature du concept de parc naturel régional est considéré comme un outil de marketing touristique et non comme un but en soi. Les partisans se défendent donc de vouloir faire de la région une grande réserve dédiée à la Nature. D'ailleurs selon eux, l'obtention d'un tel label n'apporterait concrètement que très peu de contraintes écologiques supplémentaires : le Pays-d'Enhaut est déjà un parc qui s'ignore. En fait, le projet de développement intégré revient à tirer profit d'un potentiel déjà présent. L'effet premier de la création d'un PNR au Pays-d'Enhaut serait donc un grand coup de marketing et non l'imposition de nouvelles restrictions. Deuxièmement, un tel projet servirait d'élément fédérateur pour les petits projets multiples qui souffrent de dispersion.

Le projet de développement intégré entre donc dans une logique marchande : la région doit se vendre, vendre son image et son paysage pour survivre. Il ne s'agit pas seulement d'encourager le tourisme, mais d'en faire le cœur de la dynamique locale. En matière de représentations paysagères, cette perspective met l'accent sur la valeur « marchand ». Le paysage est conçu comme une ressource économique par le biais de sa consommation par des touristes qui viennent l'admirer et font fonctionner le commerce, l'hôtellerie, les entreprises de loisir, etc. Comme nous l'avons déjà fait remarquer, ce développement économique doit assurer la vitalité de la région et le bien-être de ses habitants. La valeur « marchand » est donc intimement liée ici avec la valeur « habitat ».

Les objectifs écologiques – la valeur « biodiversité » – apparaissent en second lieu, mais cela ne signifie pas l'absence de volonté de protéger le paysage. Paradoxalement, cette protection est soutenue pour des raisons esthétiques et « commerciales ». Il s'agit de préserver ce potentiel, ce capital biotique perçu comme menacé. Comme tout paysage rural, celui du Pays-d'Enhaut est intimement lié à l'exploitation agricole et à son évolution. La constante diminution du nombre d'exploitations et l'augmentation de la pression économique sur celles qui restent font craindre une transformation du paysage qui perdrait sa typicité. Selon cette perspective, ce sont donc les touristes qui permettraient à une agriculture locale de continuer l'entretien d'un paysage particulier. Traduit en termes de valeur paysagère, cela signifie l'effacement de la valeur « productif » au profit de la valeur « marchand ». Sans cela, les restructurations et concentrations des exploitations agricoles résulteraient irrémédiablement en l'abandon de parcelles isolées ou difficiles, ce qui modifierait de manière significative le paysage et lui ferait perdre une partie de son attrait.

Le projet de développement « paysager » clôt sa boucle : le développement économique axé sur un label de réserve ou de parc – et donc sur une certaine forme de tourisme – doit permettre à la région de conserver sa vitalité propre et, en même temps, cette vitalité – notamment celle de son agriculture – doit donner les moyens de maintenir ce développement par l'entretien d'un paysage et la conservation d'une ambiance particulière censés plaire aux touristes. Le projet de parc au Pays-d'Enhaut repose sur une dimension paysagère : le paysage est simultanément la base du développement touristique et le reflet de la vitalité régionale symbolisée par l'agriculture.

La voie de la continuité

L'opposition aux projets est moins institutionnalisée que leur promotion. Il n'y a pas d'organisation, de parti politique ou de société locale qui ait officiellement pris cette position. Les signes les plus organisés d'une opposition sont deux messages publiés dans le journal local par un groupe « anti-bio », qui n'a jamais existé en tant que groupe institué. Les opposants déclarés s'expriment donc en leur nom propre, en tant que citoyen et non en tant que représentant d'un collectif. Le premier argument avancé contre les projets de réserve de biosphère et de parc naturel régional leur inutilité : les gens du pays ont toujours su protéger et entretenir leur paysage et il n'est pas besoin d'un cadre contraignant pour cela. Cela rejoint l'argument des promoteurs des projets selon lequel la région est déjà un parc sans le savoir ! Les deux groupes se rejoignent

adhérer à ce projet, le défendre et puis l'aimer, parce que c'est vrai que c'était vraiment un beau projet. »

pour louer la beauté du paysage local. Pourtant, ils divergent sur la manière de se représenter ce paysage : les projets parlent de valoriser le paysage, d'en faire un atout touristique, alors que les opposants se méfient de lois contraignantes qui découleraient de tels projets.

L'opposition ne semble pas prendre en considération la valeur « marchand » du paysage. Elle se préoccupe bien plus de ses aspects « habitat » et « production » et de leur éventuelle perte d'importance face à d'autres priorités imposées de l'extérieur. Les différents arguments évoqués pour combattre les projets de développement intégrés défendent l'authenticité de la vie locale. Tous évoquent les contraintes étouffantes et l'abandon progressif de la région qui résulteraient de sa transformation en « réserve d'indiens ». Cette dernière image, si souvent utilisée, est parlante. Pour les opposants, elle décrit une région séparée du monde, qui n'a plus de vie propre et que les touristes viennent visiter pour admirer les vestiges d'une civilisation disparue. En effet, si la plupart des opposants reconnaissent l'importance du tourisme pour la région, ils craignent que la création d'un « parc » naturel régional ou d'une « réserve » de biosphère signifie que la région ne vivra plus pour elle-même, mais uniquement pour et par les autres, citadins et touristes¹⁸. Selon le discours des opposants, entrer dans une démarche de type parc naturel régional revient à se soumettre à un ensemble de contraintes d'ordre écologique, dont le contrôle échappe complètement au niveau local et qui ne pourra qu'enfler avec le temps. L'opposition aux deux projets est une opposition à des projets de protection de la nature. Elle s'ancre dans une représentation de la nature comme une force potentiellement dangereuse devant être domestiquée et exploitée pour le bien-être des habitants. Cette représentation de la nature s'oppose à une représentation de type écologiste qui conçoit la nature comme un bien en soi qui doit être protégé de dégâts que d'une exploitation humaine. D'un côté se trouvent une nature domestiquée et un paysage humanisé et de l'autre une nature « sauvage » et laissée pour et à elle-même.

De manière générale, la défiance envers les contraintes imposées « d'en haut » se rattache à un rejet des recommandations de théoriciens assis « derrière leur bureau », du savoir des spécialistes qui ignorent la réalité locale et veulent importer leurs modèles étrangers. Il s'agit de défendre le savoir local des gens du lieu, des praticiens autochtones contre un savoir dominant issu de l'extérieur. Il s'agit en quelque sorte de défendre une certaine autonomie régionale aussi¹⁹.

Le nœud de la discorde

Malgré la volonté affichée de chercher à comprendre les craintes des opposants et à construire un dialogue, les partisans relient souvent les arguments de l'opposition au domaine de l'« irrationnel » ou même de la « mauvaise foi », car ils sont convaincus qu'un parc naturel régional ou une réserve de biosphère n'ont rien à voir avec une réserve d'indiens, mais permettent de perpétuer la vie locale dans un monde qui change. Les opposants lancent des accusations de dissimulation et de mensonge. Malgré cette opposition flagrante, les deux discours expriment chacun à leur manière une même crainte qui est celle de la fin du Pays-d'Enhaut comme région vivante, avec sa population et son activité locale... bref la fin d'un monde. La forme que prend la réaction de chacun est liée aux représentations paysagères qu'il mobilise.

¹⁸ « La première réaction, c'est un peu de dire que le Pays-d'Enhaut devient une sorte de réserve pour les citadins. (...) Je crois que c'est la réaction des gens d'ici : "Ils veulent nous mettre sous cloche pour les citadins !" OK, on a besoin de vivre, mais on a besoin de vivre en faisant ce qu'on a envie de faire, pas seulement ce qu'on doit faire parce que les gens de Berne nous disent qu'il faut faire comme ci ou comme ça pour que les gens de la ville puissent venir trouver... je ne sais pas, presque des gens en robe longue... Comme au 17e siècle ! »

¹⁹ « Et puis les grands projets écologiques... Pour autant qu'ils soient censés et faits avec l'avis des gens et pas imposés... Mais si les gens du pays ne veulent pas ? C'est quand même ceux qui habitent cette terre et qui vivent cette terre, qui doivent dire ce qu'on veut faire avec cette terre. »

Les détracteurs des projets s'opposent à une conception du paysage et de la région comme une ressource économique, comme un bien marchand. Paysage et région sont destinés à l'habitat d'une population locale, à la pratique productive agricole, artisanale ou industrielle : ils ne sont que le produit de l'activité humaine et permettent de s'y reconnaître. Ils ne refusent pas l'activité touristique, mais elle ne doit pas devenir la raison d'être du Pays-d'Enhaut. Les partisans veulent également préserver la vie locale et le dynamisme régional, mais au moyen d'un paysage « marchand ». Il y a donc bien une opposition forte entre des représentations paysagères concurrentes, même si l'objectif de maintenir la région vivante est commun. Les conflits entre représentations paysagères sont liés à une conception globale de ce que devrait être, rester ou devenir le Pays-d'Enhaut : le paysage n'est donc que le reflet de l'idéal d'une région.

	Partisans	Opposants
Objectif général	Besoin d'un nouvel outil pour assurer la survie du tourisme et de la région. (post gens du lieu, tourisme...	Continuité, « comme on a toujours fait », → identité, image de soi (agriculteurs= producteur par ex.)
Projets de développement intégré	Surtout outil de marketing et de coordination régionale, peu de changements concrets (déjà parc)	Projet de développement inutile, que contraintes d'écolos, parc d'indiens.
Paysage du Pays-d'Enhaut	Paysage à protéger	Paysage « naturellement » beau, traditionnellement bien protégé
Représentants type	élites locales et « citadins immigrés », promoteurs du tourisme, employés du tertiaire	Opposition populaire, rurale, du lieu. Agriculteurs, petits indépendants ou employés dans des professions « locales » (primaire, secondaire et commerce)
Valeurs paysagères dominantes	Valeur marchande au centre, clé qui permet d'assurer le reste	Valeur d'habitat au centre. La marchandisation du paysage ne doit pas gêner la vie quotidienne des gens du lieu.
Ecologie	Écologie comme alliée : outil de marketing	Écologie comme concurrent : nature sacrée vs nature domestiquée.
Accusations envers l'autre	Accusation de démagogie, d'irrationalité, de méconnaissance...	Accusation de mensonge, d'étrangers, d'intellectualisme...

La majorité des indécis

Dans leur majorité, nos interlocuteurs au Pays-d'Enhaut n'ont pas adopté une position tranchée sur la question des projets de développement lors des entretiens. Beaucoup éprouvent des difficultés à se forger une opinion définitive et reprennent les arguments de l'un ou de l'autre²⁰. La posture paysagère qu'adoptent nos interlocuteurs est généralement celle des gens du lieu, car il s'agit de réfléchir à l'avenir de la région

²⁰ « Ces dernières années, il était question de faire une réserve de biosphère au Pays-d'Enhaut... Je n'étais pas pour à 100%, pas contre à 100%... Mais j'avais un avis de 50-50. Si c'est, entre guillemets, bien réfléchi... Il aurait fallu peut-être mieux expliquer, plus montrer [ce qu'était ce projet]. Ça aurait pu passer... »

qu'ils habitent : les autres postures qu'ils auraient pu adopter s'effacent devant l'enjeu local. Opposants et partisans du projet de développement mobilisent également cette valeur, mais chacun dans un sens différent déterminé par l'articulation avec d'autres valeurs : principalement la valeur productive pour les premiers et la valeur marchande pour les seconds. Or, la posture des gens du lieu n'offre que peu d'arguments pour trancher entre les deux. Les deux positions prétendent répondre à ses attentes : garantir l'avenir de la région et de ses habitants. D'autres postures montrent plus de tendance en faveur ou défaveur des projets de développement : la posture agricole s'y opposerait plutôt (valeur productive dominante), les postures des milieux du tourisme et de l'administration leur sont généralement favorables (valeur marchande dominante). Les personnes qui n'ont pas d'affinité particulière avec l'une ou l'autre de ces postures plus partisans ne savent souvent que penser de ces projets, parce qu'ils comprennent la nécessité de trouver de nouvelles solutions pour l'avenir de la région et partagent aussi certaines craintes et réticences évoquées par les opposants. Cela souligne l'importance du contexte lors d'une prise de décision.

Les crêtes jurassiennes : le Grütli des Neuchâtelois

Les crêtes du paysage jurassien font appel à un ensemble de connotations, de remémorations et d'émotions particulières. Au propre comme au figuré, elles constituent un haut-lieu des Neuchâtelois. Géographiquement ligne de partage du canton, elles représentent symboliquement un lien imaginaire entre le Haut et le Bas et un lieu de rassemblement de tous les habitants du canton. La force symbolique des crêtes apparaît lors du lancement d'une initiative populaire visant à leur protection intégrale. Le canton y a répondu par un contre-projet soumis à votation en 1966 et accepté par une très large majorité des votants (89% de oui). L'initiative populaire voulait réagir à deux types de menaces : d'une part la prolifération des chalets de vacances sur les crêtes, d'autre part l'extension possible des activités de l'armée aux Pradières. La volonté de protéger ces lieux souligne la dimension fortement identitaire et patrimoniale des crêtes. On veut protéger un espace perçu comme naturel, où l'on vient pour se délasser et se ressourcer après une longue semaine de labeur²¹. Rappelons que l'on se trouve alors en pleine période de croissance économique, d'industrialisation et qu'émerge une société des loisirs. Les crêtes sont pensées comme un espace hors du temps et un refuge salvateur (qui soigne et guérit), alors qu'ailleurs dans le canton, les maîtres mots sont croissance économique et progrès technique.

Les éoliennes ou les crêtes piégées

Un événement précise cette perception des crêtes : les autorités cantonales entame un long processus administratif afin d'implanter un parc d'éoliennes au Crêt-Meuron, près de la Vue-des-Alpes.

*
* *

Un premier élément frappe l'observateur du débat sur les éoliennes : la sincérité et l'émotion dont font preuve les interlocuteurs. Qu'ils soient chauds partisans ou opposants déterminés, chacun a le sentiment de se battre pour une cause légitime, de défendre une éthique environnementale (souvent partagée par les deux camps) ou de préserver une tradition démocratique. Les deux parties sont attachées à la démocratie directe et au développement durable, elles partagent une éthique commune et des convictions environnementales. Pourtant, elles s'opposent avec une rare détermination.

Quels sont donc les enjeux des éoliennes ? Un enjeu financier apparaît pour les promoteurs du projet et, dans une moindre mesure, pour leur représentant local. Mais il faut se garder de surestimer cet aspect. Le bureau mandé pour défendre le projet éolien ne paraît pas dépendre de ce contrat ; Eole-RES est une entreprise développant de nombreux projets éoliens et sa survie économique ne dépend pas du Crêt-Meuron. Il faut donc chercher ailleurs.

La production électrique du Crêt-Meuron n'est pas négligeable, puisqu'il s'agit de fournir en électricité une ville comme Le Locle. Toutefois, cela ne représente qu'1,5 % de la consommation électrique cantonale. Ce projet n'est donc pas essentiel pour assurer

²¹ Selon Carlos Grandjean, alors Conseiller d'Etat, l'objectif du décret est d'« assurer au canton son équilibre entre l'industrialisation et le maintien de zones naturelles où l'homme puisse retrouver ses forces pendant ses loisirs ». Les débats préparatoires du Grand Conseil mettent eux aussi l'accent sur cette forte dimension patrimoniale et sur les effets salvateurs de la nature : « Le moment est venu d'assurer un aménagement rationnel de notre territoire, divisant ce dernier en zones et interdisant toute construction dans les endroits dignes d'être maintenus dans leur état naturel [...]. La solution du zonage nous permettra de conserver une nature indispensable au bon équilibre psychique et physique de notre population».

l'indépendance énergétique du pays... Ni l'ENSA, ni les autorités cantonales ne devraient voir là un enjeu majeur.

Reste un enjeu idéologique : promouvoir le développement durable et les énergies propres. Il est politiquement très incorrect de s'inscrire contre ces deux thèmes : soutenir la prédation des ressources naturelles abiotiques et la pollution de l'atmosphère que respireront nos enfants ne semblent pas un étendard facilement défendable. On ne peut donc pas être contre les éoliennes.

En revanche, il est possible d'être contre tel projet de ferme éolienne. Il s'agit là de la pesée des intérêts en jeu et de parvenir à un choix « rationnel » : le jeu en vaut-il la chandelle ?

La réponse se présente sur plusieurs plans.

Au niveau politique, une volonté claire se manifeste du côté fédéral, puisque l'objectif de l'OFEN est de produire 50 Gigawatt d'électricité éolienne en 2010. Les cantons se doivent de répondre à cet impératif politique en étudiant les différentes possibilités d'utilisation de l'énergie éolienne sur leur territoire.

Sur le plan économique, le prix du kilowatt éolien reste encore élevé, mais il baisse constamment et peut paraître rentable à moyen terme. Toutefois, il ne s'agit pas de faire du profit en produisant de l'électricité éolienne. Seuls, les constructeurs de parcs éoliens peuvent être intéressés à vendre une usine clé en main, ce qui dégagerait un certain profit.

L'ENSA souhaite employer ce courant vert dans le but de correspondre au cahier des charges de *Nature made* (2,5 % de la production doit provenir d'énergie renouvelable). Ainsi, la production de 1,5% d'électricité éolien, associé à d'autres sources d'énergie « verte », permet de vendre le 97.5 % d'électricité hydraulique.

Les autorités politiques locales et cantonales pourraient trouver dans ce projet un moyen de se profiler dans le champ politique en associant leur nom à un projet supposé populaire et politiquement correct : énergie renouvelable et développement durable. Toutefois, il s'agit là d'un pari : et si le peuple refusait les atteintes au paysage des crêtes ?

Écologie contre nature ?

La problématique au cœur du projet éolien est celle du paysage – considéré comme un bien non-renouvelable – s'opposant à une production d'énergie renouvelable permettant d'éviter la destruction de biens non-renouvelables (pétrole, uranium, etc.). Est-ce un choix cornélien, une antinomie, un sophisme ou un paralogisme ? Comment démêler ce nœud gordien ?

Interrogeons-nous en premier lieu sur le statut « non-renouvelable » du paysage. Tout paysage est un construit social qui s'oublie. Son statut de bien non-renouvelable est donc soumis à la critique du constructionnisme : comment parler d'un bien non-renouvelable s'il s'agit d'une invention sociale, datée et localisée ? Certes, il y a là matière à débat... toutefois, une échappatoire à l'antinomie se présente.

N'y a-t-il pas là confusion entre paysage et nature ? Lorsque l'on parle de bien non-renouvelable pour un paysage « intact », le locuteur pense à un milieu naturel vierge de construction, à un environnement où la présence humaine n'aurait que peu d'effets. Or, dans le cadre des crêtes du Jura, c'est oublier qu'il s'agit d'un paysage jardiné, d'une nature cultivée, bref d'une création humaine qui ne survivrait pas à l'abandon de son exploitation extensive. La friche, voire la forêt réapparaîtrait vite au cas où les troupeaux ne monteraient plus à l'alpage. À nouveau le statut de bien non-renouvelable paraît usurpé : il existe une différence fondamentale entre un litre de pétrole qui exige des milliers d'années pour, éventuellement, se recréer et un paysage jurassien, fruit de quelques siècles de présence humaine, dont l'évolution à court ou moyen terme dépend de l'exploitation que l'on en fait.

Le statut problématique de l'opposition entre paysage et énergie renouvelable paraît donc bien relever d'une faute de raisonnement et non pas d'une antinomie. Reste à savoir

s'il s'agit d'un sophisme ou d'un paralogisme, c'est-à-dire si les promoteurs d'une telle opposition le font de bonne foi... cette question relève du politique et non plus de l'anthropologie.

Historique

En 1998, le canton de Neuchâtel lance un appel d'offre pour la création de plusieurs fermes éoliennes sur le territoire du canton. Il répond ainsi au rapport fondateur de la politique fédérale (Buser, Kunz, et al., 1996). Ce rapport présentait une première analyse du potentiel éolien suisse et mettait en évidence le bon potentiel des crêtes du Jura. Dans le cadre de la politique énergétique suisse et pour répondre aux accords de Rio et de Kyoto, le gouvernement a rédigé une nouvelle Loi sur l'énergie qui a abouti au programme Suisse Energie. Celui-ci reprend en partie les objectifs du programme Energie 2000, avec un accent sur les énergies électriques renouvelables. Son objectif est d'atteindre le 0,5 % de la consommation d'électricité par les énergies renouvelables, c'est-à-dire une production de 30 à 50 GW par an d'ici 2010. Il prévoit d'implanter cinq à dix parcs d'éoliennes en Suisse d'ici 2010²². Ce programme Suisse Energie exige des cantons de définir une conception énergétique cantonale qui doit prendre en compte l'énergie éolienne²³. Un groupe de travail composé des représentants cantonaux des services de l'énergie, de l'Aménagement du Territoire et de la protection de la nature a décidé de mettre sur pied un *Concept national énergie éolienne* (moins contraignant qu'un Plan sectoriel, tel qu'il en avait été question). Il s'agit d'améliorer la coordination au niveau national pour implanter des éoliennes, car leur développement ne doit pas se faire au détriment de *paysages encore intacts et irremplaçables*. On choisit donc de concentrer les éoliennes dans des endroits adéquats²⁴.

Dans le canton de Neuchâtel, une vingtaine de sites sont identifiés selon différents critères : potentiel des vents, géographie locale des sites, compatibilité avec les inventaires fédéraux de protection, environnement technique. Seize sites sont retenus et mis en consultation auprès d'associations de la protection de la nature et des communes concernées. Il s'agit de préciser la sensibilité environnementale des sites retenus. Suite à ces consultations, six sites sont retenus dont quatre sont jugés prioritaires : La Vue-des-Alpes, Le Crêt-Meuron, La Racine et la Montagne de Buttes. Finalement, le Crêt-Meuron est retenu en fonction des critères suivants :

- accessibilité ;
- raccordement électrique de grande puissance proche ;
- impact sur la nature faible ;
- visibilité réduite ;
- voisinage pas trop proche ;
- infrastructures touristiques existantes ;
- place à disposition importante permettant une grande production ;
- large consensus de la population.

Deux sociétés se partagent les six sites choisis après une longue procédure de sélection : une société baloise et Eole-RES. Cette dernière obtient quatre sites dont celui du Crêt-Meuron. Eole-RES souhaitait construire plusieurs fermes éoliennes et sa

²² « SuisseEnergie est axé sur les technologies nouvelles et efficaces, et sur les sources d'énergie renouvelables. SE se fixe pour objectif de réduire massivement les émissions de CO₂. SE veut augmenter la part des sources d'énergie renouvelables. Grâce au soleil, au bois, à l'eau, au vent et à la géothermie, nous améliorerons notre qualité de vie. » (doc tirée de leur site, avec copyright daté de 2001)

²³ L'objectif du canton est de produire l'équivalent du 2,5 % de la consommation par énergie éolienne d'ici 2010, ce qui revient à implanter deux parcs d'éoliennes. Le canton de Neuchâtel n'a plus beaucoup d'alternatives au niveau énergies renouvelables (a déjà plus ou moins épuisé son potentiel de biogaz à partir des STEP ou de l'incinération des ordures ; le photovoltaïque revient encore trop cher).

²⁴ c'est-à-dire déjà affecté par d'autres « nuisances » paysagères.

déception fut grande lorsque le Conseil d'État annonça qu'il limitait ses prétentions éoliennes à deux sites. Dans le cadre du programme Énergie Suisse, Suisse-Éole soutient le projet du Crêt-Meuron et a édité une plaquette destinée à le présenter à la population. On remarquera une certaine confusion des genres, car le responsable de Suisse-Éole pour la Suisse romande a également été mandaté par Éole-RES pour développer le projet du Crêt-Meuron. Les promoteurs ont donc mandaté le bureau Planair pour suivre le développement du projet. Une première étude d'impact (Ecoconseil, 2000) a permis d'évaluer les conditions faunistiques, floristiques et paysagères des quatre sites choisis. Soulignons toutefois qu'Éole-RES a adopté une position très souple face à l'étude d'impact, car il s'agissait de limiter au maximum les impacts écologiques et paysagers du site. Par exemple, la présence de quelques exemplaires d'une fleur rare a justifié le déplacement d'une éolienne.

Le représentant d'Éole-RES a multiplié les démarches pour informer les populations des communes des Hauts-Geneveys et de Fontaines : distribution de tous-ménages, séances d'information, prise de position des autorités communales. En revanche, les habitants des communes de La Sagne et de La Chaux-de-Fonds n'ont pas été informés : seuls quelques articles dans la presse locale ont annoncé le projet de création d'un parc éolien et un débat eut lieu à la Vue-des-Alpes. Si l'on considère que les éoliennes prévues seront visibles depuis le territoire de ces deux communes, on peut s'interroger sur la pertinence du choix d'Éole-RES. Même si la ferme éolienne est prévue sur le territoire des communes des Hauts-Geneveys et de Fontaines, ce sont les habitants de La Sagne et La Chaux-de-Fonds qui les verront. En effet, les éoliennes seront invisibles depuis le Val-de-Ruz, alors qu'elles se détacheront distinctement sur l'arrière-fond des crêtes depuis les vallées de La Sagne et de La Chaux-de-Fonds. Pourtant, le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds avait présenté une position critique en juillet 2001, considérant que la question énergétique doit faire l'objet d'une réflexion au niveau national, qui s'inscrivait a contrario de l'étude d'impact²⁵. En effet, dans le cas du Crêt-Meuron, cette étude

²⁵ « Les réticences que nous avons manifestées dès la mise en oeuvre de la politique cantonale en matière d'énergie éolienne provient du fait qu'à nos yeux le problème de la production d'énergie électrique à partir de sources renouvelables a été mal posé dès le début, dans la mesure où chaque canton mène sa propre politique et où le poids donné à la préservation des paysages jurassiens (biens non renouvelables par essence) n'a pas été pris suffisamment en considération. Si nous adhérons totalement aux objectifs du programme Energie 2000 puis à ceux de Suisse Energie, il nous semble cependant que la question des énergies renouvelables dans un pays aussi exigu que la Suisse ne peut simplement être fractionnée en chapitres "Économie d'énergie", "Production d'énergie de substitution aux énergies fossiles", "Production d'énergie électrique de source renouvelable", avec des quotas attribués ensuite par canton. Au contraire, nous pensons que tous ces objectifs doivent être appréhendés à l'échelle nationale, puis distribués par régions en fonction du potentiel de chacune d'entre elles. Ainsi, certaines régions, dont l'Arc jurassien, pourraient se spécialiser dans l'énergie bois, d'autres dans l'énergie hydraulique, et l'ensemble du pays mettre sur pied une campagne d'économie générale de toutes les énergies. Chaque canton fait "de tout un peu", ce qui rend les objectifs globaux d'autant plus difficiles à atteindre et disperse les efforts. C'est dans cet esprit que nous persistons à penser que la politique cantonale en matière d'énergie éolienne est prématurée et qu'il serait préférable d'investir tous nos moyens dans la valorisation de l'énergie bois et de l'énergie solaire, abondante dans notre région et encore sous exploitée. La question des éoliennes ne peut être abordée sans prendre en considération la question du paysage dans son ensemble. Le canton de Neuchâtel a des atouts considérables à jouer vis-à-vis de l'extérieur pour parvenir à se faire la place qui est la sienne et qui n'est pas vraiment reconnue par le reste du pays. Nous avons la chance de pouvoir réaliser un parfait équilibre entre les villes, le lac et la montagne et nous ne souffrons pas encore de suburbanisation galopante et pouvons offrir dans un rayon extrêmement restreint les atouts culturels des villes, l'attrait touristique du lac et le paysage intact du haut du canton. L'implantation de parcs d'éoliennes portera atteinte considérable à ces damiers pour une production d'énergie électrique relativement faible. Si les éoliennes sont en soi de "beaux objets", elles donnent au paysage une connotation industrielle, focalisent le regard par le mouvement de leurs pales et,

(Ecoconseil, 2000) soutient que : « La construction du parc éolien ne modifiera pas la structure du paysage actuel », ce qui laisse quelque peu songeur lorsque l'on imagine sept éoliennes de plus de 93 mètres de hauteur, taille importante si l'on sait que, jusqu'en 2005, les plus grandes éoliennes installées au Mont-Crosin (BE) ne font « que » 75 m de haut.

La production énergétique annuelle attendue est de 14,2 millions kWh. Une fois le site choisi, il s'est agi de procéder à une série d'actes administratifs afin de respecter le cadre légal de la Loi sur l'aménagement du territoire. Il a fallu modifier le Plan directeur cantonal, puis élaborer un plan d'affectation cantonal et enfin mettre à l'enquête publique. Suite à la mise à l'enquête, différentes associations ont fait recours, telle la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage, le Heimatschutz, l'association des Amis du Mont-Racine et celle des Amis de Tête-de-Ran, ainsi que des habitants de La Chaux-de-Fonds soumis à l'impact visuel du projet. Ces oppositions ont été levées par le Canton en juin 2002. Les deux associations nationales ont alors fait recours au Tribunal administratif. Celui-ci a livré son jugement en donnant raison aux opposants, arguant que la production énergétique d'un tel parc est insignifiante en regard de son énorme impact visuel et paysager. Dans la pesée des intérêts, il juge notamment que l'utilité du projet de parc d'éoliennes pour la production d'énergie « *est actuellement extrêmement faible, sinon quasi insignifiante, et le demeurera sans doute* », et qu'il « *n'est pas allégué que ces installations présenteraient un réel progrès sur le plan de la lutte contre les atteintes à l'environnement* », alors que « *l'impact sur le paysage serait en réalité important, depuis de nombreux endroits élevés des environs et sur de nombreux kilomètres, mais aussi, il va de soi, dans la région de Tête-de-Ran, qui est un site particulièrement fréquenté en tant que zone de délasserment, soit un genre de territoire dont la conservation constitue un des principes de l'aménagement* ». En résumé, l'entier de la procédure a pris plus de sept ans pour aboutir à un échec.

La similitude des arguments avancés par les opposants aux éoliennes avec ceux des défenseurs des crêtes du décret de 1966 est saisissante. Pour les Amis du Mont-Racine : « *Notre association défend depuis 1967 l'intégrité des lieux, estimant que la zone du Mont-Racine, située dans un cadre admirable, est l'un des derniers endroits à avoir conservé le caractère du Haut-Jura neuchâtelois. Cette montagne doit rester un havre de paix et de sérénité pour les citoyens de notre canton, comme pour la faune et la flore qui ont et qui auront toujours plus besoin de coins de nature* ». Relevons que l'on mentionne la faune et la flore, absentes des arguments en 1966. Cet argument devient indispensable dans les années 2000 baignées par le développement durable et les préoccupations environnementales. Une lettre de lecteur dans la presse locale va encore plus loin : « *L'installation d'éoliennes sur les crêtes jurassiennes est la porte ouverte à l'industrialisation d'un paysage encore intègre [...] Pouillerel, montagne sacrée des Chaux-de-Fonniers, l'endroit où les citoyens vont respirer l'air du large et admirer l'horizon* ». Les crêtes sont un lieu sacré pour les citoyens qui cherchent à les muséographier. L'utilisation ambiguë des termes « intégrité » et « intègre » pose la volonté d'une protection intégrale d'un espace moralement indiscutable, qui ne se laisse pas corrompre.

Les acteurs en présence

Les acteurs en présence sont de nature diverse. Les représentants de l'administration fédérale et cantonale, avec l'OFEN, sont relayés par Suisse Eole, fondation privée pour l'encouragement de l'énergie éolienne, et le Service cantonal de l'énergie. Différents partenaires cantonaux sont associés au projet, tels le Service de l'aménagement du territoire et l'Office de la conservation de la nature. Des partenaires privés ont également fait partie de la démarche, notamment le bureau d'étude Planair pour la réalisation des

parla même, dénaturent le paysage. La pesée des Intérêts aurait donc dû pencher en faveur du paysage, d'autant plus que l'actuel Intérêt touristique des éoliennes va rapidement décroître par la banalisation de celles-ci. Seuls les inconvénients demeureront. »

études techniques, et bien sûr l'entreprise franco-britannique maître d'œuvre du projet, EoleRES. Les communes et les propriétaires ont été consultés à différentes étapes du projet. En outre, certains acteurs ont émergé durant la procédure, l'Association des Amis de Tête-de-Ran s'étant constituée en 2001.

Une modification aussi importante du paysage suscite toutes les passions et cristallise les positions ou les postures de différents groupes sociaux dans des argumentaires tranchés. Chacune des parties défend sa position au nom d'un bien commun : la défense de la planète en produisant une énergie propre ou la protection d'un paysage « vierge ». L'enjeu est de mettre l'adversaire dans une position difficile en s'appropriant une légitimité moralement indiscutable. La légitimité invoquée ne tolère pas de concurrence et opère souvent sur le mode de la double contrainte : il s'agit de choisir entre la défense d'un bien posé comme non renouvelable, le paysage, et la promotion d'énergie renouvelable, l'électricité éolienne propre.

En posant le débat de cette manière, certains acteurs se retrouvent dans une position délicate : les personnes proches de la protection de la nature se trouvent devant un choix cornélien, puisqu'elles ne peuvent décemment être contre une source d'énergie propre et renouvelable et qu'en même temps elles doivent prendre en compte les intérêts de la nature et du paysage. Il convient de préciser que la perception ambivalente des éoliennes se confronte ici à une autre perception : celles des crêtes jurassiennes qui unissent l'ensemble des couches sociales dans une même émotion esthétique et identitaire. En effet, tant un Conseiller d'État qu'un ouvrier d'une entreprise horlogère s'y côtoient et y déploient les mêmes activités. Le paysage des crêtes cristallise donc des valeurs communes à l'ensemble des habitants de la région et participe à la reproduction d'une identité partagée. C'est sur ce sentiment identitaire que s'appuient les opposants lorsqu'ils soulignent qu'il s'agit des « derniers » paysages jurassiens intacts, « espaces de respiration » réunissant différents groupes sociaux dans leurs activités de loisir (marche, torrée, vététiste, course à pied). À l'opposé, les promoteurs souhaitent défendre la nature en proposant une production d'énergie douce et renouvelable... en acceptant de sacrifier une partie du paysage pour contribuer à « sauver la planète ». Pour cela, ils soulignent toutes les atteintes paysagères que les crêtes ont déjà subies (téléskis, lignes à haute tension, etc.) et démontrent l'absence d'impact des éoliennes sur la faune et la flore.

Mais de quel paysage est-il question ici ? Que cela soit celui des opposants aux éoliennes, celui des promoteurs ou celui des milieux de la protection de la nature, ce ne sont pas ses caractéristiques objectales – ou son intervisibilité – qui est en jeu. C'est bien un paysage naturalisé, donné pour vrai, qui fonde la légitimité des parties prenantes. On le voit, le paysage, confondu, tant avec la nature qu'avec le territoire identitaire devient un argument rhétorique dans une question d'aménagement du territoire qui enchevêtre des valeurs économiques, symboliques, religieuses et philosophiques. Les quatre types de paysages que nous avons distingués heuristiquement sont ainsi mobilisés dans un débat politique. Comme le montre l'exemple des éoliennes, les aspects identitaires du territoire trouvent une « origine » ou une « réalité » dans un paysage censé représenter les qualités d'un peuple ou d'une région. Le processus politique d'instrumentalisation du paysage associe donc des aspects identitaires à l'expérience du paysage pratiqué.

Les crêtes des pratiques ordinaires et intimes

Hormis ces moments conflictuels, les crêtes sont vécues au quotidien et associées à des souvenirs et des émotions particuliers. Leur accessibilité transforme les crêtes en un lieu de loisir et de pratiques multiples pour un public nombreux. C'est avant tout la balade que l'on y pratique, que cela soit en famille ou entre amis, rarement seul. Des activités plus spécifiques telles le VTT ou le ski de fond sont également de plus en plus pratiquées. Mais ce n'est pas tant l'activité en tant que telle qui est importante c'est bien ce qu'elle permet de découvrir ou de ressentir. Le paysage des crêtes est facilement identifiable et ses éléments paysagers immédiatement repérés par nos interlocuteurs : sapins, combes, murs de pierre sèche. Ils fonctionnent comme marqueurs identitaires

forts. Les différentes caractéristiques topographiques, climatiques et visuelles des crêtes leur confèrent un aspect de douceur, apprécié par nos interlocuteurs. C'est un paysage ouvert, où l'on peut respirer, contrairement aux paysages alpins, parfois mentionnés en opposition, où l'on se sent oppressé, voire menacé. Un de nos interlocuteurs exprime cette conception des crêtes comme un lieu purificateur, qui soigne et qui permet de retrouver un certain équilibre²⁶. Ce n'est pas un paysage spectaculaire que l'on va découvrir, c'est un paysage de la re-connaissance, dans le sens où ce n'est pas la découverte que l'on cherche, mais l'envie d'éprouver à nouveau des émotions et de raviver des liens amicaux et familiaux. Ainsi, très souvent les gens retournent aux mêmes endroits, font la même balade, sachant qu'ils pourront déguster une fondue dans la même métairie ou retrouver « leur » foyer pour faire une torrée. Et quel désappointement si celui-ci a été pris par d'autres ! Autant de pratiques qui fonctionnent comme des repères identitaires. Ces pratiques et ces souvenirs d'enfance rendent cet espace toujours plus familier et toujours plus intime. Mais ce processus s'accompagne d'une décontextualisation et renforce l'atemporalité perçue de ce lieu, qui continue d'endosser le rôle de lieu-refuge. La dimension productive ou d'habitat est évacuée. L'agriculture occupe une position délicate dans cet équilibre instable : tout à la fois garante de l'aspect général des crêtes en les préservant d'un embuissonnement indésirable, mais simultanément interdite de modernisation pouvant porter atteinte au paysage (balles rondes, banalisation de la composition botanique d'une prairie de fauche, bâti, etc.).

Le pâturage boisé, entre pré et bois, entre nature et culture

Pourquoi distinguer les pâturages boisés des crêtes ? Les crêtes font référence à un imaginaire et une symbolique de l'atemporalité, de l'immuabilité, de l'identité. Elles sont intimement intériorisées et suscitent des émotions particulières, elles évoquent un espace de respiration, de ressourcement, voire de méditation. Le pâturage boisé quant à lui est inscrit dans un champ sémantique et symbolique très différent. C'est un terme d'initié, faisant clairement référence à ses composantes biologiques, c'est-à-dire les pâturages d'un côté et la forêt de l'autre. Cet espace est donc perçu comme un espace cultivé, mis en production, et étroitement lié à l'intervention humaine. Contrairement aux crêtes, cette perception est avant tout dynamique et l'équilibre fragile entre prés et forêts est souvent évoqué. Par ailleurs, sa dimension cultivée, à double fonction – agricole et sylvicole – pose d'emblée des conflits possibles au niveau de sa mise en valeur, selon laquelle de ces fonctions l'on privilégie. De plus, cet espace est l'objet de pratiques et d'attentes diverses de la part de la population urbaine proche. Le pâturage boisé devient donc un enjeu d'aménagement et de régulation des usages.

Même si cet espace est fort fréquenté par le public, signalons qu'il est très peu présent dans les discours du citoyen lambda qui l'associe implicitement aux crêtes²⁷. Le pâturage boisé fait référence à une composition et un fonctionnement écosystémiques spécifiques. Il est avant tout un objet d'étude et appartient au jargon des experts. La composition de cet

²⁶ « tout ce qui concerne les crêtes du Jura, je les mettrais dans le même tas, parce que j'adore ça. On a une vue... un dégagement qui permet de voir loin et de laisser passer... ses idées, ses états d'âmes par-dessus les bosses. Ça permet d'évaporer un peu ...évaporer les excédents de mauvaises choses qui peuvent traîner au fond de son cerveau, je ne sais pas, c'est... je suis un amoureux des crêtes du Jura ».

²⁷ Lors de nos différentes enquêtes dans le Jura neuchâtelois et au Pays-d'Enhaut, les personnes interrogées ont très rarement utilisé spontanément le terme de pâturage boisé. Seules six personnes l'ont fait, toutes habitant le haut du canton de Neuchâtel. Ces six personnes ont un contact direct avec cet espace, que cela soit par leurs activités professionnelles (forestier, agriculteur) ou par leurs activités de loisir (chasseur, champignonneur). Par comparaison, les termes « Jura » ou « paysage du Jura » reviennent 500 fois, mentionnés par plus de septante personnes. Le mot « crêtes » quant à lui est utilisé plus de 200 fois par une quarantaine de personnes.

écosystème en fait potentiellement un espace riche en biodiversité. Néanmoins, la richesse biologique du pâturage boisé est nettement moins emblématique que celle des tourbières par exemple. Le regard du commun des mortels n'identifie pas cette richesse, il doit être instruit par des connaissances spécifiques et devient alors observation. La discrétion du pâturage boisé quant à sa valeur écologique contribue à une représentation peu consensuelle de cet espace. D'une part, le regard scientifique, en reconstruisant son fonctionnement et ses composantes, l'érige en milieu menacé, et d'autre part le regard profane n'y voit qu'un espace à disposition. En revanche, on constate que ces deux regards aboutissent au même désir de protection et de sauvegarde, pour des raisons différentes, environnementale ou récréativo-patrimoniales.

Les tourbières entre nature et paysage

Une remarque préliminaire est nécessaire concernant les termes de tourbière et de marais. Ils font référence à des champs sémantiques contrastés. La tourbière renvoie à son fonctionnement écosystémique qui est l'objet de nombreuses observations scientifiques. Mais elle a fait également l'objet d'une mise en valeur économique par l'exploitation de la tourbe. De par cette dimension économique, la tourbière, dans certaines régions de longue tradition d'exploitation, appartient à la nature anthropisée. Le marais, en revanche, fait référence à un univers mythologique et symbolique bien différent. Il n'appartient plus à la sphère cultivée et humanisée. Il est non seulement inculte et improductif mais considéré comme potentiellement dangereux, réellement ou imaginativement. L'homme n'a cessé de le rendre apte à la culture et inoffensif en l'asséchant. Or, nos interlocuteurs ont utilisé le terme de marais beaucoup plus souvent que celui de tourbière²⁸, même lorsque les questions ou les relances utilisaient le terme de tourbière. Ce glissement de vocabulaire n'est pas anodin et entraîne des connotations très ambivalentes. Tour à tour un lieu qu'il vaut la peine de visiter pour sa richesse en faune et flore, un endroit à regarder, un vestige du passé, un endroit peu attirant que l'on évite ou au contraire, où l'on vient se ressourcer, les tourbières montrent que leurs représentations sont loin d'être uniformes et consensuelles.

Représentations paysagères des tourbières

La tourbière des pratiques ordinaires

Les critères généraux d'appréciation des tourbières par le public sont de différents ordres : esthétique, écologique, hédoniste... Sur le plan esthétique, les tourbières séduisent par leurs couleurs, associées souvent à une flore spécifique. Vue de loin, la tourbière anime le paysage, lui offre une certaine diversité : « *ça donne du mouvement dans le paysage* ». La tourbière est volontiers un lieu de promenade pour l'observation ou pour les découvertes que l'on peut y faire. La présence de flore et de faune spécifiques est mentionnée comme étant soit l'un des buts de promenade, soit un atout propre à ces lieux. Dans ces cas, la biodiversité « *les petits oiseaux, les batraciens (...) les petits animaux qu'on peut trouver justement dans un endroit où il y a un peu d'eau* » est appréciée. Elle est perçue comme l'un des aspects attractifs de ce lieu, mais sans exclusivité. Par ailleurs, parmi les résidents, certains vont dans les marais pour s'y ressourcer : le côté sacré de la nature semble prendre le pas sur la pratique de loisirs. On va alors dans les régions de marais « *pour être bien, pour être tranquille* ». La solitude est alors associée à ce sentiment de bien-être, d'où le rapport ambigu avec les sentiers didactiques : si ces sentiers informent sur les marais, ce qui est considéré comme un point positif, ils amènent aussi un certain flux de visiteurs qui a pour conséquence d'appauvrir ce milieu : « *Moins on les*

²⁸ Nous avons dénombré 352 occurrences du terme de marais, contre 70 pour la tourbière.

dérange, moins on va mettre les pieds là-bas dedans, mieux c'est. Pour moi, je trouve que c'est un peu une erreur d'amener les gens dans ces lieux-là ».

Quant à la *protection* des marais, elle est perçue de différentes façons. Pour la plupart des personnes rencontrées, il est positif de protéger ces endroits. Deux raisons principales sont alors invoquées : la biodiversité et l'aspect patrimonial, qui justifie la protection des marais/tourbières en tant que témoins du passé : on pense alors qu'il est bien de « *protéger le peu qui reste, comme on protège des vieilles maisons ou des vieux temples...* ». On peut noter que parfois, cet aspect patrimonial est investi d'un caractère touchant presque au sacré : c'est justement l'ancrage du marais dans un passé millénaire qui provoque une forme d'émotion qui semble alors toucher profondément. On peut se ressourcer dans ces endroits parce qu'ils représentent un lieu intact, sauvegardé, grâce auquel on peut avoir un contact direct avec tout un passé.

Les personnes qui n'apprécient que peu les tourbières sont bien souvent en peine de dire pourquoi et si ce sont des éléments particuliers ou généraux qui les dérangent. L'argument des couleurs est parfois repris, on s'étonne alors de ne pas apprécier ces endroits alors même qu'il y a de belles couleurs. On essaie d'en trouver les raisons en comparant avec d'autres endroits, plus appréciés : « *Je ne trouve pas ça... aussi beau que les prés où il y a de jolies petites fleurs, où c'est plus vert (...)* ». L'emploi fréquent de vocabulaire appartenant au domaine de l'attraction (« *attirant* », « *ça ne m'attire pas* », « *je ne sais pas pourquoi, mais j'aime moins* ») est révélateur à cet égard. Les marais, on aime ou on n'aime pas. Certains interlocuteurs apprécient de voir ou regarder un marais tout en n'ayant pas envie d'y « *mettre les pieds* ». On compare alors souvent les marais à d'autres endroits : on préfère aller en montagne, ou en forêt, sans vraiment pouvoir expliquer pourquoi. L'attraction ou la répulsion envers le marais n'est jamais explicitée, bien qu'on avoue parfois éprouver une certaine crainte à son égard : on mentionne alors les dangers potentiels d'enlèvement ou le dégoût pour ce qui « *grouille* » sous la surface. Au niveau de sa valeur marchande, les gens du lieu se réfèrent parfois aux possibilités que peuvent constituer des lieux protégés sur le plan touristique. Grâce aux marais, aux infrastructures développées autour de leur protection, existantes ou potentielles (sentiers didactiques, lieux d'information), on peut faire venir du monde dans une région. Toutefois, c'est chez les promoteurs du tourisme que cette référence à la valeur marchande du paysage de tourbière prend de l'ampleur.

La tourbière comme objet touristique ?

Pour les promoteurs du tourisme, la valeur marchande est la trame principale du discours développé autour des marais. Les appréciations personnelles ou les sentiments d'attraction ou de répulsion sont peu évoqués. Au Pays-d'Enhaut, par exemple, on remarque clairement deux discours, qui dépendent du contexte de l'endroit, de sa protection, de ses possibilités de développement touristique, mais qui révèlent aussi les différentes postures que les interlocuteurs peuvent prendre. Pour certains promoteurs, l'une des attractions principales de la région est le ski, qu'il faudrait pouvoir développer, même si ce développement n'est pas conforme avec la protection de la nature telle qu'elle a été définie pour cette région. Pour d'autres, c'est au contraire la protection même de ces endroits marécageux qui doit être « exploitée » au niveau touristique, par la création de sentiers didactiques, de centres d'information sur les milieux marécageux etc. Les tenants de ce discours sont favorables à la protection de ces lieux lorsqu'elle permet de vendre un aspect particulier de la région. Toutefois, ils voient d'un bon œil aussi la création d'un centre nordique, qui permettrait un tourisme hivernal et estival et qui pourrait intégrer sports et informations sur les marais. Les valeurs de biodiversité, de patrimoine et de loisirs sont donc bien mobilisées dans le discours, mais subordonnées à la valeur marchande du paysage. Tant l'aspect patrimonial qu'écologique du lieu sont perçus comme un *moyen* de développer une certaine forme de tourisme. Il ne s'agit pas, comme pour les protecteurs de la nature, de protéger ces lieux et leur biodiversité en soi, mais d'utiliser cette protection à d'autres fins.

La tourbière des agriculteurs

Les agriculteurs du Jura perçoivent les tourbières dans un premier temps positivement car elles mobilisent un critère d'appréciation identitaire. Esthétiquement parlant, ce sont des paysages « *doux et harmonieux* ». Par contre, cette première appréhension positive des tourbières est remise en cause lorsque des critères agronomiques ou économiques entrent en ligne de compte. En effet, le caractère agricole extensif de ces paysages est immédiatement perçu, et souligne la difficulté de leur exploitation. Agronomiquement, les terres de marais sont jugées mauvaises : ce sont des terres noires dont « *il n'y a pas grand-chose à en tirer* ». De plus, la consistance du terrain le rend difficile à travailler « *c'est mou, le tracteur s'enfonce* » et cela peut présenter un risque également pour le bétail. En outre, l'évaluation économique est plutôt négative : « *un paysan qui aurait que ça comme terre, il ne s'en sort pas, (...), paiements directs indispensables !* ». Sur le plan émotionnel, la tourbière, identifiée à « *quelque chose de marécageux* », à une zone humide, ne suscite pas un grand enthousiasme chez la majorité des personnes interrogées. Son statut hybride et inclassable, à mi-chemin entre terre et eau, provoque un sentiment de malaise. Ce côté humide et mou est perçu comme inquiétant, voire dangereux.

Chez les agriculteurs du Pays-d'Enhaut, la tourbière suscite moins d'identification. L'aspect considéré comme peu esthétique revient souvent : « *vous allez sur un pâturage au mois de septembre, c'est dégeu... Vous en avez beaucoup sur les pâturages, ce n'est pas beau. C'est du fouillis, bon, c'est la nature, d'accord, mais ce n'est pas terrible...* ». Les restrictions d'utilisation amenées par les différentes dispositions légales renforcent ce côté fouillis considéré comme peu esthétique. Le changement de flore induit par l'interdiction de fumure heurte certaines appréciations esthétiques, liées étroitement aux usages agronomiques : « *avant, on exploitait un peu plus intensivement, on mettait de l'engrais, justement c'était beau, parce qu'il y avait un champ de trèfles, ça faisait cette prairie un peu rouge rose, c'est magnifique, hein, c'est plus joli que ces lâches, que ces... ces prairies maigres* ». La qualité du fourrage que l'on peut récolter dans les zones humides revient également, c'est un fourrage qui ne donne pas de lait, contrairement aux bonnes parcelles où l'on peut mettre de l'engrais. Les indemnités touchées pour laisser ces zones remettent en cause la définition du métier²⁹. Les agriculteurs rejoignent les résidents par leur appréciation ambivalente de ce milieu : ce sentiment de crainte pas toujours explicite est aussi présent. Les marais sont beaux de loin, mais on n'aime pas aller s'y promener³⁰ et on projette ses propres craintes sur le bétail³¹. Cette crainte rejoint parfois un véritable sentiment d'aversion : « *Alors je vais être très sincère, depuis enfant, j'ai toujours eu une espèce de répulsion pour tout ce qui est marécage. Sitôt que je vois ces herbes noires, je pense aller chercher une bêche, donc je serais... instinctivement, le bourreau des marais [rires]* ».

²⁹ « Y faut changer de philosophie, c'est ça, y faut se dire on est plus des paysans qui veulent avoir un rendement maximum avec ce qu'ils font, y faut se dire, ma foi, on va travailler gentiment, et pis on va attendre que l'Etat nous donne l'argent. C'est ça la différence. On aura moins de lait, on aura moins de foin, on prendra une vache en moins, et pis on sera compensés différemment... c'est pas toujours facile parce qu'on aimerait que ça aille bien, et puis...parce que c'est quand même du foin qui est de...de second choix ».

³⁰ « Moi je sais ce que c'est quand on va ramasser les bêtes. Vous partez à quatre heures du matin, qu'on voit rien du tout, et qu'on se plante jusqu'aux genoux dans un trou de marais, moi je sais pas ce qu'il y a en dessous, j'en ai une terreur, je déteste [accentué] ça. Moi je sais pas, j'ai toujours l'impression qu'il y a des animaux qui grouillent là-bas dessous, qui vont me...j'aime pas ça ! Donc euh...de loin, mais pas de près ! »

³¹ « Les vaches elles vont pas tellement non plus, je crois qu'elles aiment pas trop, d'ailleurs, si vous avez une vache qui est prise dans un marais, ben elle est mal, pour la sortir, je sais pas, il faut les pompiers. Non, non, elles y vont pas, je crois que d'instinct... elles savent très bien qu'elles perdent pied »

La tourbière sous protection

Les personnes proches des milieux de protection de la nature disent apprécier ces endroits marécageux, que ce soit pour leurs couleurs, pour leur flore ou leur faune, mais aussi parce que ces paysages sont encore préservés. « *Je dois dire que ça c'est des paysages que j'aime. Que j'aime parce que ça donne des zones encore... (...) proche de la nature, qui a été peu dénaturée* ». Elles évoquent aussi la protection de telles zones, en réitérant combien cette protection est importante, quels dégâts, parfois irrémédiables ont eu lieu avant que n'intervienne l'application de la législation suite à l'initiative de Rothenthurm. Le rôle de l'agriculture prend un sens parce qu'elle participe au maintien du lieu. Il s'agit de maintenir certaines « *associations végétales* » par des formes d'exploitation spécifiques, par des fauches limitées et effectuées à des moments précis de l'année. Si le travail agricole est perçu positivement, ce n'est ni son aspect productif, ni l'aspect productif du paysage lié à ces activités, qui se dégage des discours. Au contraire, un interlocuteur s'étonne des réactions négatives des agriculteurs qui ont suivi l'application de la législation sur la protection des marais, puisqu'il s'agit de toute façon de « *surfaces minimales, de moindre intérêt économique, parce que mouillées, donc ce n'est pas des terres cultivables de très bonne qualité* », n'octroyant par là à l'agriculteur qu'un rôle de paysagiste et d'entretien de la biodiversité. La protection de la nature a besoin de l'agriculture pour maintenir ces endroits fragiles, mais elle leur attribue un rôle précis, peu compatible avec des notions de rendement et de production. Or, le manque de productivité (mauvaise qualité du fourrage, difficulté à travailler, etc.) est bien un aspect du marais que les agriculteurs considèrent comme négatif.

*
* *
*

Ces différentes analyses de la perception du marais laissent entendre qu'il appartient plus au champ de la nature qu'à celui du paysage. Ce peut être une nature scientifique, dans la volonté de le protéger, ou une nature émotionnelle, lorsqu'il est fait référence aux émotions ressenties au contact du marais, telles que calme et ressourcement, ou à la crainte diffuse d'être englouti. Ces émotions s'apparentent plus à l'appréhension du sacré, plus proche d'une émotion de la nature que du paysage (Droz & Miéville-Ott, 2005b). De plus, une perception paysagère englobante est rarement mentionnée en relation avec le marais. Lorsqu'il est apprécié, c'est souvent par ses différentes composantes, faune, flore, visibles du dedans. On l'apprécie donc en le décomposant, on ne le saisit pas dans son aspect visuel global. C'est plus alors un lieu d'observation que de contemplation.

Conflits aux Ponts

Historique

La prise en considération des tourbières dans la législation cantonale neuchâteloise procède d'un long processus et d'interactions constantes, parfois conflictuelles, entre le Canton et la Confédération. La protection des marais se voit officiellement reconnue avec l'acceptation de l'initiative dite de Rothenturm par 57,8 % des votants en 1987. Cette initiative inscrit la protection des marais et des sites marécageux « *d'une beauté particulière* » et présentant un intérêt national dans la constitution. Elle interdit toute installation et tout aménagement dans ces zones, à l'exception, importante dans notre cas d'étude, de ceux servant à la poursuite de l'exploitation à des fins agricoles. En 1988, la pression pour une meilleure prise en compte de sites naturels augmente avec la révision de la LPN qui introduit la protection des biotopes d'importance nationale, régionale et locale. La révision prévoit que les cantons protègent les biotopes d'importance régionale et locale et créent des surfaces de compensation écologique dans les zones exploitées intensivement. L'article 18c est particulièrement intéressant car il prévoit que les propriétaires fonciers doivent être associés aux objectifs de protection. Ils peuvent obtenir une juste compensation pour des dépenses improductives. Cette première révision est suivie de près par le projet de la deuxième, qui, suite à l'acceptation de l'Initiative de Rothenturm, vise à introduire cette fois-ci la protection des sites marécageux d'une beauté particulière et d'importance nationale.

Suite à la menace par le Conseil fédéral d'un arrêté fédéral urgent, le canton de Neuchâtel élabore alors un décret provisoire (limité à une durée de 5 ans) sur la protection des marais et sites marécageux, accepté par le Grand Conseil en 1990. Apparaît pour la première fois la notion de zone-tampon, à installer autour des biotopes. Ce décret interdit à terme l'exploitation industrielle de la tourbe horticole. Diverses études sont demandées à des experts afin de délimiter les périmètres de protection et de définir les restrictions d'utilisation à même d'atteindre les buts de protection.

L'interdiction de l'exploitation de la tourbe suscite une très vive opposition dans la région des Ponts-de-Martel. L'association des tourbiers écrit en ces termes au président du Grand Conseil : « Le projet de décret constitue l'atteinte la plus grave jamais portée, à notre connaissance, dans notre république, aux droits de la propriété foncière et à notre droit fondamental à l'existence » (cité dans Benninghoff, 1997, p. 61). Divers incidents, plus ou moins violents, interviennent également dans les zones concernées par le décret. Des modalités d'indemnisation sont trouvées. Mais certains tourbiers professionnels ont dû se recycler, voire même partir à l'étranger. La révision du décret de 1990 révisé les limites des zones tampon et les diminue fortement. Différentes négociations ont lieu sur le montant alloué pour les restrictions d'utilisation dans ces zones. D'une perte de la production agricole estimée à 100 %, on passe à 50 %, afin de ne pas solliciter de manière trop élevée les finances cantonales.

Cette révision du décret ne sera jamais soumise au vote, puisque entre-temps une nouvelle loi cantonale sur la protection de la nature entre en vigueur, incluant les objectifs du nouveau décret. Le règlement d'application de la nouvelle loi sur la protection de la nature ne prévoit plus de zones tampon. Le plan et règlement de protection des marais directement issus de la LPN cantonale sont donc mis en consultation en 1995 sans zones tampon. Cette « disparition » est tout de même assez frappante, lorsque l'on sait que le décret de 1990, accepté par le Grand Conseil, en prévoyait deux fois plus que la révision du décret. La réaction des associations de protection de la nature ne se fait d'ailleurs pas attendre. Le WWF et Pro Natura font opposition à cette révision du décret précisément à cause de la disparition des zones tampon. Ces deux associations iront jusqu'au Tribunal fédéral pour obtenir gain de cause. En octobre 1997, le Tribunal fédéral rend son verdict : il admet partiellement les

arguments du WWF et de Pro Natura et met le canton de Neuchâtel devant ses obligations en ce qui concerne les zones tampon. Celles-ci font effectivement partie intégrante des objets à protéger. L'autorisation de poursuivre l'exploitation de la tourbe de manière artisanale est maintenue, pour autant que cela ne porte pas préjudice à des éléments naturels ou paysagers typiques du site marécageux. Suite à la décision du Tribunal fédéral, le canton est contraint d'engager une procédure pour créer les zones tampon. Un premier groupe de travail s'est constitué dans la vallée de La Brévine, composé des instances cantonales en charge de l'application de la législation (Office de la conservation de la nature, Service de l'aménagement du territoire), d'associations de protection de la nature et de représentants des agriculteurs. Les travaux de ce groupe durèrent deux ans et aboutirent à une clé de détermination des zones tampon acceptée par les différentes parties en présence. Les contrats sont signés individuellement après visite particulière sur le terrain.

Enfin, un deuxième groupe de travail a été mis en place en 2002, concernant cette fois-ci la vallée des Ponts-de-Martel. Ce groupe s'est réuni pendant deux ans, en alternant réunions en salle et visites des objets à protéger. Très vite, les positions entre les différentes parties en présence se sont révélées inconciliables. Les agriculteurs ont résisté devant des exigences qu'ils estimaient irrecevables, limitant leurs droits d'exploitation sur leurs propres terres et portant atteinte symboliquement à leurs valeurs paysagères centrales, notamment celle de maintenir la nature dans un univers domestiqué et productif. Le groupe a été finalement dissout en 2004, sans être parvenu à un consensus sur les modalités de mise en place des zones tampon. La voie légaliste a donc repris ses droits : mise à l'enquête du plan d'affectation cantonal en juin 2004, contre laquelle plusieurs exploitants ont fait recours. Actuellement, ces recours sont examinés par l'État.

Les acteurs en présence et leurs argumentaires respectifs

L'Office de la conservation de la nature, en tant que représentant de l'État, doit faire respecter la législation fédérale concernant la protection de la nature et ses règlements d'application cantonaux. Cette position officielle est souvent accompagnée d'arguments légalistes : ne pas se mettre hors la loi et ne pas se confronter avec les exigences fédérales. En effet, le canton s'étant déjà fait mettre en demeure de respecter le cadre légal fédéral, la position de l'OCN en devenait que plus délicate. Une des principales préoccupations de l'État était donc de conclure rapidement à un accord sur la délimitation et les modalités d'exploitation des zones tampon. S'inspirant de l'exemple de la vallée de La Brévine, une procédure est mise en place, où chaque partie concernée pourrait s'exprimer. Ainsi, le groupe de travail zone tampon de la vallée des Ponts-de-Martel s'est constitué en avril 2002. Il était composé de représentants des agriculteurs, des communes concernées, des associations de protection de la nature et du représentant de l'État, en la personne du conservateur de la nature. Ecoconseil, un bureau d'étude en écologie, participait également en tant qu'expert, apportant un point de vue scientifique sur le fonctionnement du marais et sur le mode de gestion le plus à même d'en protéger ses caractéristiques essentielles.

Les agriculteurs se sont posés d'emblée comme dépositaires historiques de la « bonne » gestion de la nature, respectivement des tourbières. Ils ont fait explicitement référence à leur filiation et à leur ancrage familial, qui – pour certains – remontent à plus de sept générations. Cette présence historique est un argument qui revient comme un leitmotiv chez les agriculteurs, leur octroyant à leurs yeux une légitimité indiscutable et exclusive dans les processus de décision concernant leur territoire. Ce groupe invoque la raison agro-zoo-technique dans ses arguments pour garder les zones tampon dans la sphère cultivée, humanisée et productive. Durant toute la procédure de négociation, la question de la fumure est revenue continuellement. Les agriculteurs revendiquaient le droit d'apporter un minimum d'engrais dans les zones tampon. Selon eux, le fait de ne plus du tout fumer ces zones ne manquerait pas d'en modifier la nature, au sens propre comme

au sens figuré. En effet, sur le plan symbolique, ne plus mettre d'engrais sur ces terrains est le signe de l'abandon par l'homme et marque le retour à la nature sauvage, à l'encontre de l'image que se fait l'agriculteur de son rôle. En outre, leurs motivations reposent également sur une explication agronomique, comme quoi une parcelle ne recevant plus du tout de fumier se modifie tant au niveau de ses sols, qu'au niveau de la composition botanique. À terme, la surface deviendrait impraticable et aucune intervention mécanisée ne pourrait plus avoir lieu, provoquant l'abandon définitif de son exploitation. Or, garder les terres dans la surface agricole utile est une priorité pour les agriculteurs. Ils se méfient du dispositif d'indemnisation promis par les autorités et craignent qu'avec les contraintes d'exploitation exigées pour les zones tampon, ils ne doivent « reculer » toujours plus, permettant ainsi au marais de s'agrandir. De plus, ils remettent en cause la pérennité des dispositifs d'indemnisation qui ne sont pas garantis dans le long terme, contrairement à la mise sous protection définitive du marais par la mise à l'enquête des plans d'affectation. Plus généralement, redonner de la place au marais va à l'encontre des efforts faits par les générations précédentes, souvent avec des moyens modestes, pour gagner des terres sur la nature. Un agriculteur exprime son incompréhension : « les drains, je me rappelle les avoir posés à la main avec mon père, s'ils veulent les enlever, ils ont qu'à le faire aussi à la main ».

Un autre point délicat évoqué est la piètre qualité fourragère des herbages que les agriculteurs pourraient récolter sur ces zones tampon. Un participant l'affirme avec force : « on a honte de donner ce fourrage, même aux génisses ». On le voit, cette dégradation du fourrage heurte l'ethos du paysan, qui se doit de donner le meilleur fourrage possible à ses vaches, même si les génisses, encore non productives, pourraient se contenter d'une qualité moindre. Ils perçoivent la restriction des pratiques agricoles sur les zones tampon comme l'exigence de renoncer au travail bien fait. « On nous demande de travailler comme des cochons, alors que dans d'autres professions, ils ont du plaisir à faire leur travail avec soin, à être minutieux ».

Enfin, les agriculteurs doutent de la capacité des tourbières à se régénérer lorsqu'elles sont envahies par les épicéas. Selon eux, cette évolution est « naturelle ». Les zones de marais colonisées par l'épicéa ne sont plus à leurs yeux un biotope à protéger et ils s'opposent à l'établissement de zones tampon autour de ces zones. Ce à quoi les associations de protection de la nature et le conservateur de la nature rétorquent que ce sont les pratiques agricoles, notamment le drainage, qui, en asséchant le marais, ont provoqué la colonisation par les épicéas. La causalité du phénomène observé est donc inversée : pour les défenseurs de la nature, il s'agit de changer les pratiques agricoles pour permettre à la tourbière de se régénérer. Cette inversion des causalités est à mettre en relation avec la manière dont les agriculteurs appréhendent leur milieu : c'est un rapport fondamentalement empirique. C'est par l'expérience qu'ils en acquièrent une connaissance fine, toujours localisée et spécifique, qui leur permet de le maîtriser. En cela, ils peinent à adopter les modes de raisonnement généraux et théoriques qui, par définition, ignorent les spécificités du terrain. Ce type de raisonnement leur inspire une certaine méfiance, car il ne se vérifie pas immédiatement et concrètement. D'autre part, leur position d'ancienneté dans ce milieu, qu'ils exploitent depuis des générations, les incite à croire que l'évolution et les changements qu'ils ont induits par leurs pratiques sont « naturels », c'est-à-dire a-historiques. La tourbière se couvre donc inéluctablement d'épicéas, sans qu'un lien ne soit perçu avec l'assèchement par le drainage. Dit plus prosaïquement, le mode de raisonnement agricole s'apparente à une logique du type « je ne crois que ce que je vois ». En cela il s'oppose à un savoir scientifique abstrait, qui, pour y adhérer, exige une véritable profession de foi : il faut croire à ce qu'on ne voit pas. La résistance des agriculteurs tient en ces termes « qu'est-ce qui me prouve que vous avez plus raison que moi ».

Les associations de protection de la nature, Pro Natura et WWF, ont participé aux différentes séances du groupe, mais de manière relativement passive. À diverses reprises, et ceci dû notamment à une certaine rotation parmi les représentants de ces associations, elles ont donné l'impression d'un certain flou dans leurs positions. En ce

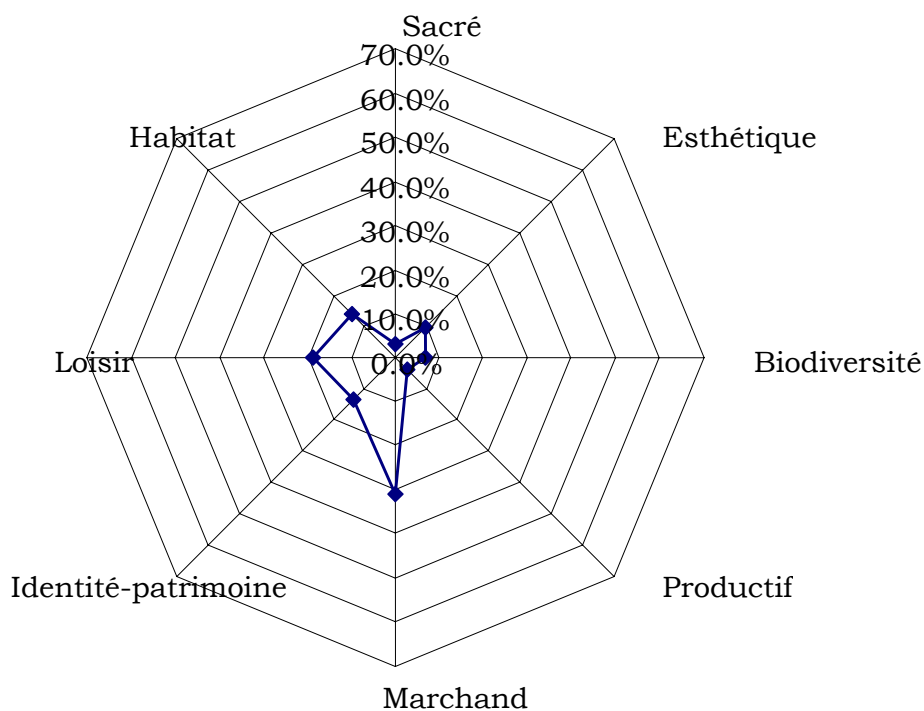
qui concerne l'interdiction de fumure, par exemple, leur discours a évolué d'une vision pragmatique relativement conciliante, où certains apports auraient pu être tolérés s'ils s'avéraient inoffensifs pour le biotope, à une prise de position beaucoup plus ferme. À certaines occasions, ces associations ont montré une méconnaissance du terrain et des objets débattus en séance. Par contre, elles ont mis passablement de pression hors séances, par échanges de lettre, en mobilisant en fin de processus un avocat et en posant un ultimatum à l'État : soit on avance réellement dans les décisions, soit on se retire de la négociation. Cet ultimatum a certainement eu une influence dans la décision finale de dissoudre le groupe de travail.

Ecoconseil, bureau d'étude en écologie mandaté par l'État pour faire des propositions concrètes et réalistes de gestion des zones tampon, a endossé le rôle d'expert. Son rôle de mandataire de l'État a rendu sa position délicate et les agriculteurs ont eu tendance à l'identifier aux autorités cantonales. En revanche, sa très bonne connaissance du terrain, même si elle portait sur d'autres éléments qu'agricoles, a en général été reconnue et respectée par les agriculteurs. Son argumentaire se basait principalement sur les connaissances scientifiques acquises sur les milieux tourbeux. La reconnaissance et l'identification d'un biotope « tourbière » se fondent sur des indicateurs précis, tels que les sphaignes. La capacité de régénération s'évalue en fonction de plusieurs critères, notamment la présence de ces indicateurs et l'appréciation générale du fonctionnement du biotope. Les agriculteurs ont eu beaucoup de mal à accepter ce raisonnement scientifique. Pour eux, un marais envahi d'épicéas n'est plus un marais, même si on peut encore y observer des sphaignes. Ils ne croient pas dès lors à la possibilité de régénération d'un tel milieu.

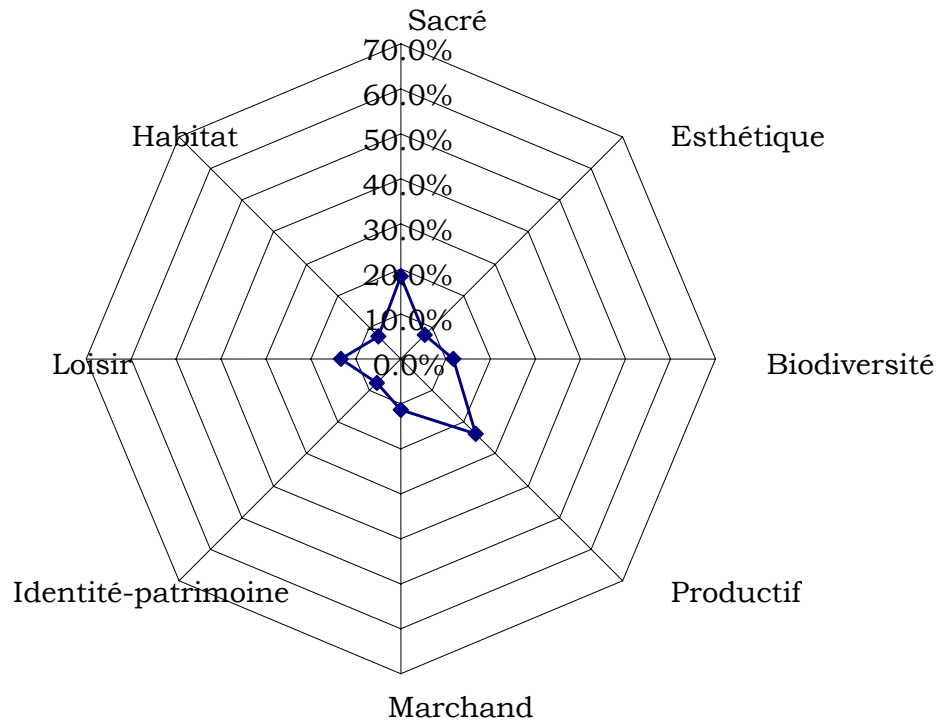
Illustrations graphiques des postures

Avertissement : Les graphiques qui suivent ont été construits à partir des résultats de l'analyse quantitative des postures paysagères. Ils ne tiennent de ce fait pas compte des corrections et compléments apportés par l'approche qualitative et qui sont développés au point 3 de ce texte. Les pourcentages expriment la proportion de texte se référant à une valeur donnée, par rapport à l'ensemble des discours attribuables à la posture en question.

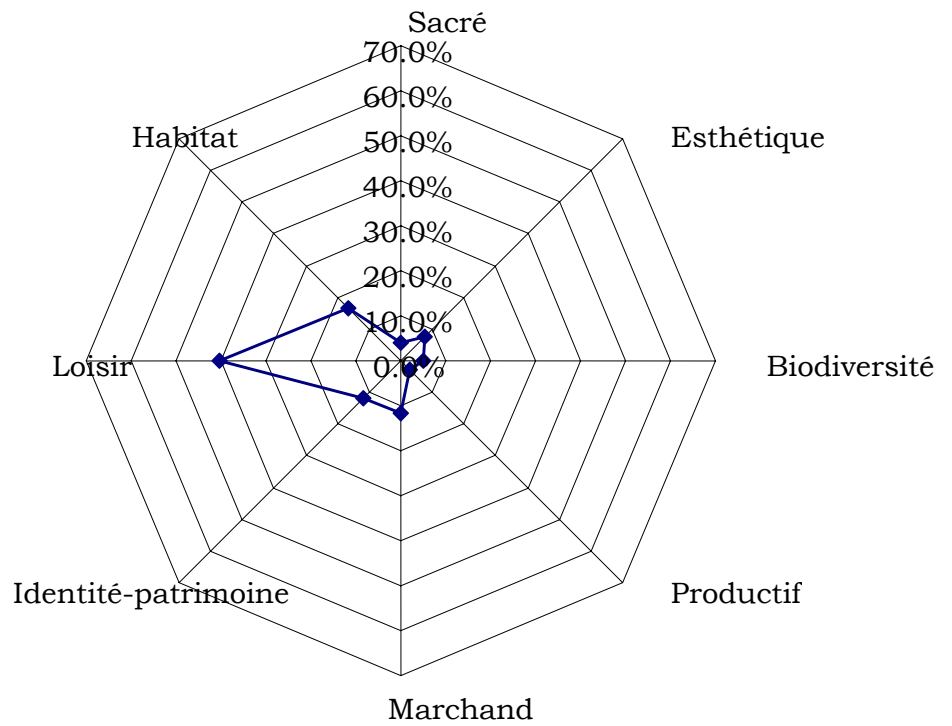
Posture des milieux du tourisme



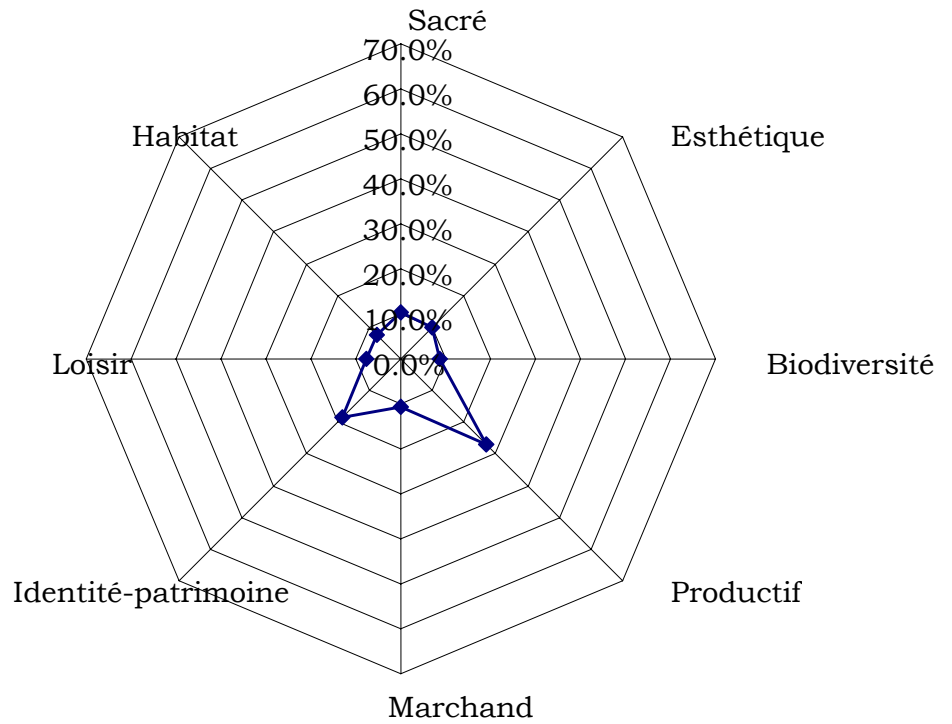
Posture des forestiers



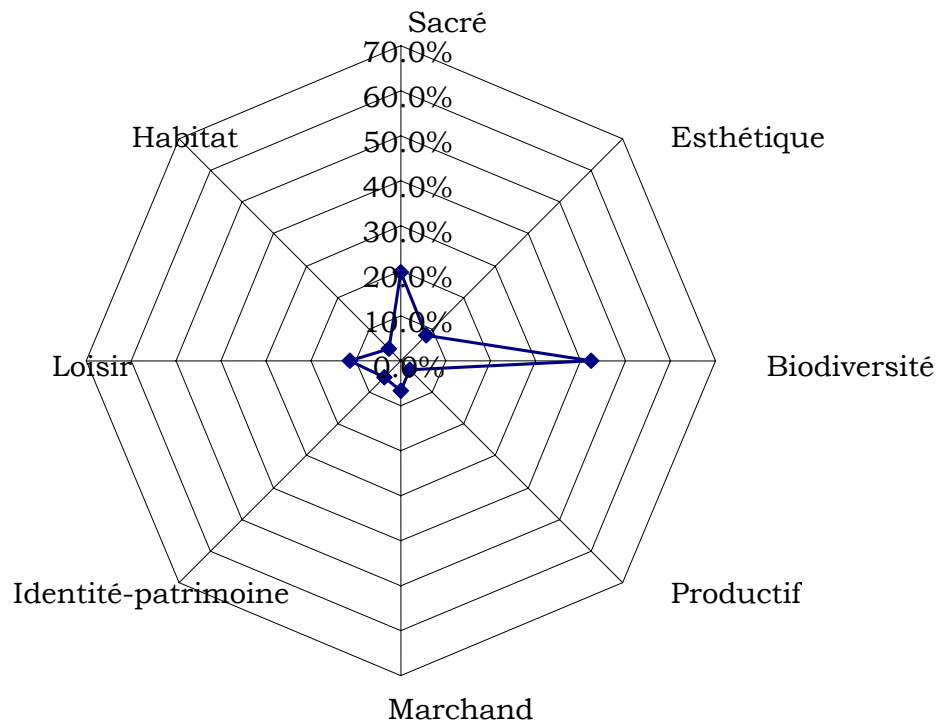
Posture des gens du lieu



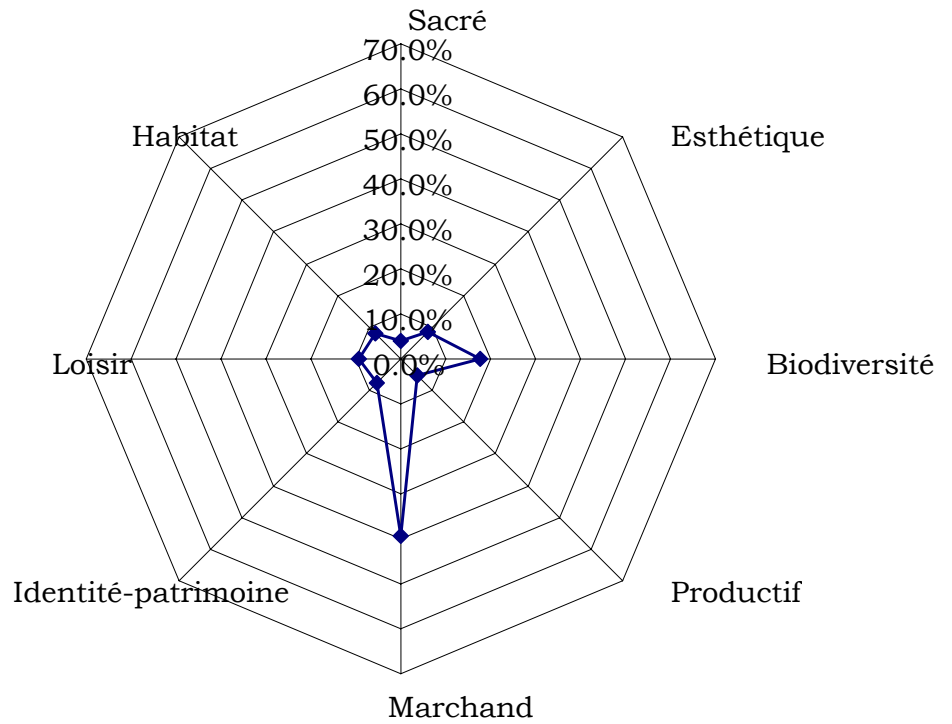
Posture agricole



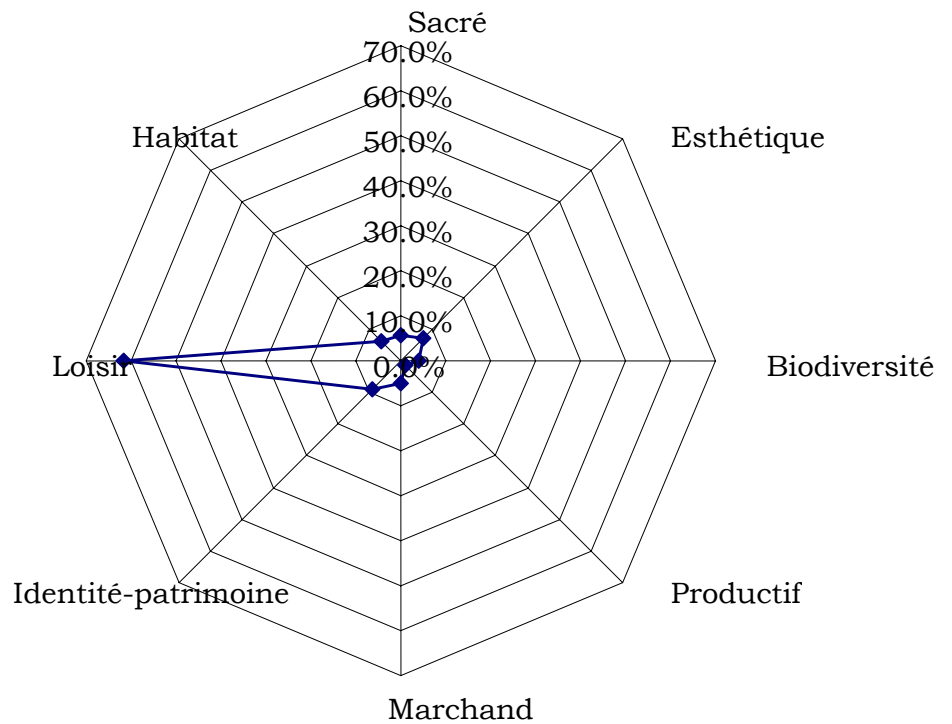
Posture des milieux de la protection de la nature



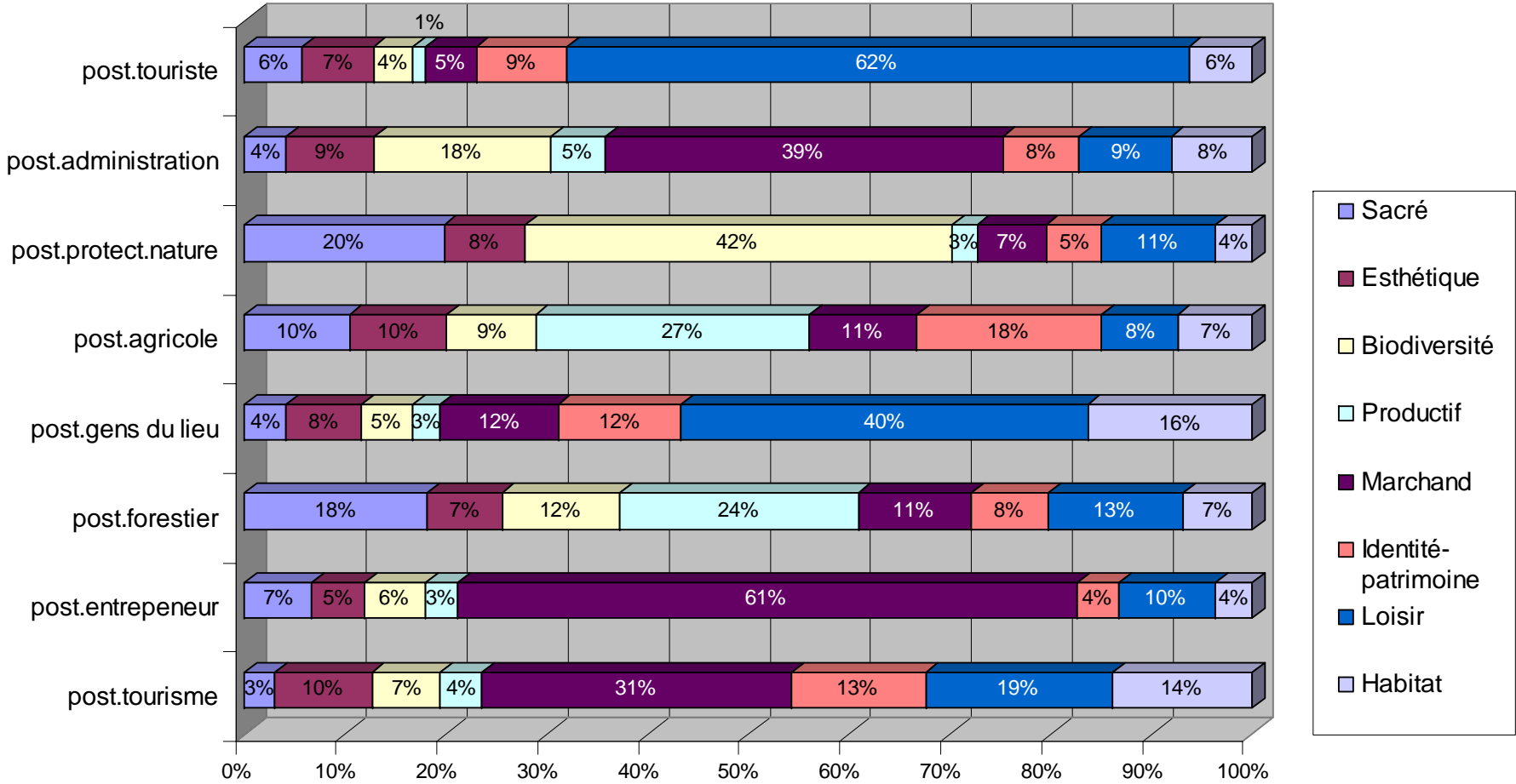
Posture de l'administration



Posture des touristes



Comparaison graphique des postures (histogramme)



4.2. Modifications du plan de recherche

Le projet de ferme éolienne au Crêt-Meuron a quelque peu modifié notre projet. En effet, nous comptions initialement travailler sur les Crêtes et les pâturages communaux, mais les débats suscités par ce projet nous ont paru justifier une modification de notre étude. Ainsi, nous avons porté l'accent sur le projet éolien au détriment de l'étude des pâturages communaux qui se sont révélés être peu présents dans les représentations paysagères de nos interlocuteurs, à l'exception des spécialistes : agriculteurs et forestiers.

Autre modification de notre calendrier, la participation active aux processus de négociation qui devait nous permettre de conduire une anthropologie appliquée, de tester nos hypothèses et nos outils de négociation n'a pu avoir lieu. En effet, le projet de réserve de biosphère du Pays-d'Enhaut n'a pu démarrer en raison de son rejet par l'une des communes et celui de parc régional naturel n'en est qu'à ses prémices en raison de l'état des finances fédérales. Ces événements politiques ne nous ont pas permis d'intervenir dans les débats, si ce n'est lors de quelques réunions internes de l'ADPE. Les cas des tourbières ou des éoliennes se sont transformés en conflits ouverts, où la médiation de l'anthropologue n'était que fort peu souhaitée. Ainsi, les autorités cantonales nous ont approchés pour proposer une médiation auprès des opposants après l'arrêt du Tribunal administratif qui devait conforter la position des promoteurs. Las, les opposants ont gagné et la médiation n'était plus de mise, puisque l'État décida de déposer un recours au Tribunal fédéral. On le voit la médiation paysagère est dépendante de la volonté de négocier de toutes les parties, ou alors, elle risque de se transformer en outil politique pour faire accepter une décision juridique. Or, cette volonté de parvenir à un accord négocié n'était pas toujours présente dans les projets que nous avons étudiés.

4.3. Forces et faiblesses

Un cadre conceptuel pour une anthropologie du paysage

Avec les concepts de valeurs et de postures paysagères, nous avons cherché à créer des outils conceptuels qui rendent compte de la réalité observée sur le terrain. L'éventail des valeurs illustre les différences qui fondent la pluralité des représentations paysagères. Chacun attribue à un paysage des enjeux qui correspondent à sa propre expérience, à ses connaissances particulières, à son identité sociale. Ces enjeux ou valeurs paysagères conditionnent ensuite l'ensemble du processus de perception et de représentation du paysage : ils mettent en évidence des éléments au détriment d'autres et ils servent de base à l'appréciation. En quelque sorte, ils donnent naissance au paysage en tant que représentation en insufflant le social dans une portion d'espace offerte au regard – une intervisibilité. Les postures paysagères sont là pour amener souplesse et finesse à cette première analyse. Elles aident à cerner la diversité des points de vue qui est au cœur de la notion de paysage. Le fait de distinguer les postures des groupes sociaux permet d'envisager les individus dans toute leur complexité, en fonction de leur identité multiple et « feuilletée » et empêche de les enfermer dans des systèmes de représentations monolithiques. Pour ces différentes raisons, le cadre conceptuel que nous avons développé autour des représentations sociales paysagères nous paraît fournir un potentiel prometteur pour une anthropologie du paysage.

Implications pour une analyse du champ du paysage ?

Replaçons l'approche en termes de valeurs et de postures paysagères dans le contexte d'une analyse du champ social du paysage. Rappelons que nous définissons le champ comme un espace social de positions relatives dans lequel entre en concurrence un ensemble d'acteurs. Ces positions sont fonction des capitaux dont disposent les acteurs et qui – dans le cas du paysage – peuvent être de deux types : l'impact direct sur l'intervisibilité et la capacité à influencer les usages sociaux du paysage. L'enjeu de cette lutte de pouvoir est le contrôle de la gestion paysagère en Suisse qui est une forme d'aménagement du territoire.

Chacun des acteurs ou groupe d'acteurs entrant dans le champ se rattache à une ou plusieurs postures paysagères. En fonction de celle(s)-ci, il accorde plus ou moins d'importance aux différentes valeurs paysagères. La lutte d'influence est aussi une lutte entre ces valeurs. Autrement dit, la configuration du champ et la position respective de chaque acteur reflète la domination d'une représentation paysagère, définie par une articulation particulière des valeurs. Nous l'appelons *représentation hégémonique*. Cette représentation hégémonique varie en fonction des contextes sociohistoriques. À titre d'exemple, l'après-guerre a vu la construction de barrages hydroélectriques qui ont eu un impact paysager énorme. Ces constructions sont probablement le reflet d'une représentation hégémonique accentuant la valeur paysagère « productif ». De tels projets n'auraient jamais vu le jour dans le contexte actuel : le champ du paysage a donc évolué depuis les années cinquante et les rapports de pouvoir entre les acteurs, mais aussi entre les valeurs s'est profondément modifié.

Des outils pour une médiation paysagère

Les différents processus de négociation ou de discussion autour des questions paysagères que nous avons suivis ayant soit avorté (tourbières et éoliennes) ou soit été reportés (Réserve du Pays-d'Enhaut), nous n'avons pu développer autant que nous le souhaitons le thème de la médiation. Toutefois, il serait, selon nous, fructueux d'appliquer nos résultats à la gestion de conflits autour de questions liées au paysage, notamment dans le but d'éviter les blocages que nous avons constatés sur le terrain.

Penser et analyser une situation de conflit paysager en termes de valeurs et de postures permet à chacun de relativiser sa propre posture ainsi que celles des autres personnes en présence. Cela pourrait désamorcer les processus de naturalisation du paysage qui font qu'une posture paysagère se considère comme seule vérité du paysage et à accuser les représentants d'autres postures de mauvaise foi ou de persister dans l'erreur. Ce processus de naturalisation rend difficile, voire impossible, une véritable négociation. Accorder à toutes les postures le même statut de représentation sociale pose les bases d'un dialogue qui suppose l'écoute réciproque. Bien entendu, cela demande que le paysage ne soit pas qu'un argument rhétorique dissimulant les enjeux d'un aménagement territorial spécifique : comme nous l'avons souligné, toute négociation implique la volonté de négocier... et non pas d'imposer un point de vue.

L'analyse plus fine de la composition des postures qui se confrontent dans un cas particulier, et leur comparaison (par exemple à l'aide d'une représentation graphique en histogramme, cf. Annexe 2) devrait permettre d'identifier les terrains d'entente potentiels sur lesquelles construire la négociation. Il s'agit d'identifier les valeurs d'un consensus paysager partagé par les agents sociaux en présence.

Les processus de négociations paysagères que nous avons pu suivre ont avorté ou sont bloqués. Pour expliquer ces échecs, nous avançons l'hypothèse que dans un contexte conflictuel, les représentants d'un groupe d'intérêts durcissent leur position en fonction de la posture paysagère qu'ils estiment représenter. En d'autres termes, ils deviennent les emblèmes d'une posture particulière. Lors de la négociation, leur système de représentations paysagères – normalement fluctuant d'une posture à une autre – se

cristallise par souci de bien accomplir la tâche de délégué qui leur a été confiée. Ils garantissent ainsi leur légitimité en tant que représentant d'une posture. Ceci implique qu'ils n'accepteront pas les compromis qu'ils auraient considérés raisonnables dans un autre contexte. Ce durcissement des postures ferait donc échouer les tentatives de négociation. Une déconstruction de ces mécanismes, accomplie avec les acteurs eux-mêmes dans le cadre d'une médiation, constituerait sans doute un moyen de sortir de l'impasse pour arriver à une gestion négociée des paysages.

Collaborations avec les projets Reichler et Gobat

Nos premières collaborations se sont développées avec l'équipe des Professeur Reichler et Forsyth. Nous avons organisé deux séminaires des recherches pour présenter et débattre de nos recherches et de nos objectifs, l'un à Lausanne et l'autre à Neuchâtel. Nous avons ainsi pu prendre connaissance de nos outils d'analyse respectifs et constater les différences d'acceptions du terme « paysage » dans nos travaux. Ce constat nous a conduit à développer les quatre définitions du paysage présentées ci-dessus. En outre, nous avons participé au colloque organisé par Claude Reichler à Lausanne (1^{er} février 2003).

La collaboration avec le projet Gobat s'est initiée lors du meeting de présentation des rapports intermédiaires à Berne. Puis nous avons participé à une journée de présentation du projet à Broc en août 2003. Nos regards sur le paysage, informés par des concepts disciplinaires très différents également, nous ont amenés à rediscuter, reformuler, nos approches respectives. Nous nous sommes « déconstruit » mutuellement nos outils et nos concepts, notamment la notion de paysage et celle de biodiversité. Ces regards croisés nous ont été très utiles et ont enrichi fortement nos analyses respectives. En tant qu'ethnologues, nous avons pu approfondir la notion de biodiversité et avons contribué à la mettre en perspective, notamment dans ce qu'elle contient de flou terminologique et d'usage simplificateur, voire idéologique. Nous souhaiterions prolonger cette collaboration par la rédaction commune d'un ouvrage sur les relations ambiguës du paysage et de la biodiversité.

QSR N6 et la recherche qualitative

L'analyse de données qualitatives peut s'appliquer à plusieurs méthodes de recherche dont les objets exigent une compréhension et une interprétation de données qui ne peuvent être réduites à des chiffres. Littérature, objectifs, données et techniques d'analyse de données varient selon chacune de ces méthodes. Le logiciel d'analyse de données QSR N6 permet d'étudier et d'interpréter ces données souvent complexes sans les réduire à des chiffres. Au cours de toute recherche, le nombre d'informations recueillies grandit et ces informations peuvent provenir de sources très diverses : elles peuvent être basées sur l'observation, sur des entretiens, sur l'analyse de documents, de littérature etc. L'utilisation de N6 permet de rassembler et d'analyser des documents provenant de diverses sources, sous différentes formes. Flexible, un projet N6 grandit avec la recherche, permettant d'inclure non seulement de nouvelles données, mais les idées que celles-ci génèrent au fur et à mesure.

L'utilisation de N6 nous a permis de stocker des données de différentes provenances : littérature, entretiens transcrits, notes de travail, etc. En outre, ce logiciel offre l'accès à des données introduites par plusieurs chercheurs ; il est aussi possible d'incorporer d'autres projets à un projet N6 donné afin de comparer deux ou plusieurs recherches ou de consolider les résultats d'une analyse au moyen d'une base de données complémentaire. Une fois collectées, les données sont triées et stockées dans un arbre créé au fur et à mesure de la recherche : on y ajoute des éléments qui permettent de classer les informations (des branches que l'on appelle des « nodes ») ou l'on en

supprime parfois. Ces nodes ne servent pas seulement à une classification : leur création et leur utilisation participent déjà en elles-mêmes à l'analyse des informations. Ainsi, les débats – entre chercheurs – sur la création d'un node et sa position dans l'arbre permettent de construire un cadre théorique commun, garantissant la pertinence du travail de l'équipe de recherche. En outre, ces débats préparent à l'analyse des données qui se développe parallèlement au dépouillement des données collectées.

L'utilisation de cet arbre est multiple : on peut y faire une recherche simplement par « node » ou par un croisement/union de plusieurs nodes. Il est possible de faire cette recherche en englobant toutes les données, ou au contraire, de cibler la question en n'incluant que certaines données. On peut cibler de manière plus pointue encore en n'incluant de ces données déjà restreintes que les parties qui concernent tel ou tel élément de recherche.

La recherche qualitative n'est pas un processus linéaire dans lequel l'analyse n'a lieu qu'après la collecte de données. C'est un processus d'abstraction de données, de création de catégories et de concepts. Tout projet grandit en complexité au fur et à mesure que les données et les idées sont examinées, codées et que l'on crée des liens entre elles. Le logiciel N6 permet de gérer et de synthétiser ces idées et ces données : on peut analyser des textes ou du codage de données pour y découvrir des thématiques ou des structures, pour élaborer des théories, créer de nouveaux concepts et pour rassembler d'autres données sur ces sujets. Un projet N6 permet de stocker les données et les idées issues de leur analyse. Au fil de notre recherche, cet outil très flexible a donc grandi, s'adaptant aux nouvelles idées générées par les résultats intermédiaires et leur analyse. Dans ce double processus, la réflexion nourrit l'usage de cet outil et est elle-même nourrie par ce qui en est extrait.

Les faiblesses liées à l'utilisation de N6 sont liées à ce qui fait sa force : sa flexibilité. Le fait que de nouveaux concepts surgissent au cours de la recherche, que les idées se transforment signifie aussi que les premiers documents ou données n'ont pas été analysés de la même manière que les données plus récentes, même si le travail de codage est revu régulièrement. Toutefois, la somme des autres avantages liés à cette flexibilité d'utilisation compense amplement cet aspect qui a pu parfois nous desservir.

5. Contributions au PNR 48

Question clé 1: Comment les paysages et les habitats sont-ils perçus ?

Les paysages et les habitats sont perçus en fonction des différents registres qui composent l'identité des acteurs sociaux. En ce sens ils sont représentations sociales. Les acteurs sociaux projettent dans l'intervisibilité des valeurs et des enjeux dépendant des individus et – pour le même agent social – des contextes. Ces différentes représentations sociales du paysage en acte constituent des « postures paysagères ». Ces postures articulent différentes valeurs projetées dans le paysage. Nous avons retenu huit valeurs paysagères reliées à des enjeux particuliers du paysage : « productif », « sacré », « esthétique », « biodiversité », « marchand », « identité-patrimoine », « loisir » et « habitat » (cf 4.1 valeurs paysagères). Le terme de posture exprime la possibilité qu'un même acteur mobilise successivement différentes représentations paysagères, il adopte alors différentes postures paysagères. Il le fera en fonction des registres identitaires qui composent son identité par définition complexe, multiple et feuilletée. Ainsi un agriculteur adopte une posture « agricole » quand il envisage le paysage selon les critères agronomiques de sa profession. Par contre, son regard change lorsqu'il pratique le ski de fonds. Sa posture paysagère change donc en fonction du contexte et de l'activité en cours. Pour une description détaillée des postures que nous avons retenues dans le cadre de ce projet, nous renvoyons le lecteur au 4.1 de ce rapport. Rappelons que si l'appréciation d'un paysage particulier varie en fonction des postures, le paysage lui-même est un construit social (cf. 4.1 cadre théorique). En effet, au-delà d'un même substrat physique – ou intervisibilité (cf. 4.1 Définitions) – les individus verront des choses différentes suivant les connaissances mobilisées et mobilisables et selon leur rapport avec les éléments paysagers présents. Ainsi le paysage n'est pas uniquement perçu, mais par un processus de représentation simultané, les acteurs sociaux projettent en lui des éléments non directement observables, issus de connaissances théoriques, d'expérience personnelle, de souvenirs, etc.

Question clé 3: Comment peut-on déterminer et atteindre des objectifs communs au développement des paysages et des habitats ?

Pour qu'il soit possible de « déterminer et atteindre des objectifs communs » au moyen d'un processus participatif et consultatif généralisé, il paraît indispensable d'adopter une conception du paysage qui se démarque de toute « naturalisation » du paysage (cf. point 4.1 définitions). C'est dire que l'on envisage les paysages (et les habitats) comme des représentations sociales et non comme des données objectives. Un des moyens de parvenir à une gestion consensuelle du paysage est de raisonner en termes de valeurs et postures paysagères. Ceci implique d'accorder un statut d'égalité à toutes les postures mobilisées par les acteurs impliqués sur le terrain, y compris à celles véhiculées par l'autorité gérant le processus de consultation/participation. (voir 5.3)

Specific questions related to your project will be addressed to the Project leader on the basis of the Final Site Visit.

5.3. Recommandations

Définir les termes du débat. Par exemple, de quel paysage parle-t-on ? Que signifie la conservation de la biodiversité et quels sont ses liens réels avec le paysage ?

Dresser le champ du paysage qui décrit les différentes parties prenantes. Une fois adapté au contexte particulier, son usage est un préalable à une négociation.

Intégrer les postures paysagères dans les processus de négociation. Inciter les parties prenantes à changer de postures en fonction de valeurs consensuelles. En particulier,

La volonté de participer au débat doit être présente chez toutes les parties prenantes ;

Pour qu'une négociation soit possible, les marges de manœuvre des parties prenantes doivent apparaître, il s'agit donc d'éviter que tout ne soit pas réglé d'avance par les lois ou d'autres types de contraintes administratives ;

La prise de conscience que chaque participant au processus présente une (ou plusieurs) posture paysagère et que toutes ces postures ont un statut identique, devrait conduire à des prises de position plus souples et une ouverture au dialogue sur des valeurs paysagères communes. Parler de postures paysagères permet de désamorcer la cristallisation des positions qu'engendre souvent le phénomène de délégation ;

Enfin, le rôle et le statut des experts engagés dans le processus doivent être explicités : Qui détient l'autorité pour produire une expertise ? Par qui va-t-elle être reconnue ? Quelle est l'indépendance de l'expert ? Autant de questions qui demandent des réponses transparentes si l'on veut établir le climat minimum de confiance nécessaire à la collaboration ;

Les normes paysagères correspondent aux représentations paysagères, en particulier à la représentation hégémonique. Les expliciter permet d'entamer le débat paysager.

6. Publications

	Status (submitted, accepted, published)
DROZ, YVAN & VALÉRIE MIÉVILLE-OTT, (dir.), 2005, <i>La polyphonie du paysage</i> , Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, Lausanne.	Published
DROZ, YVAN & VALÉRIE MIÉVILLE-OTT, 2005, « Le paysage de l'anthropologue », <i>La polyphonie du paysage</i> , DROZ Y. & MIÉVILLE-OTT V. (dir.), presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, pp. 5-20.	Published
SPICHIGER, RACHEL & JÉRÉMIE FORNEY, 2005, « Indéfinissables paysages helvétiques », <i>La polyphonie du paysage</i> , DROZ Y. & MIÉVILLE-OTT V. (dir.), Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, pp. 53-70.	Published
FORNEY JEREMIE, « Ordre paysan et subversions quotidiennes. Logiques sociales concurrentes chez des paysans romands. » in <i>Entre Ordre et Subversion</i> , Institut d'ethnologie de Neuchâtel.	Submitted
MIÉVILLE-OTT, VALERIE & BARBEZAT, VINCENT, 2005, « Perceptions du pâturage boisé : résultats d'un sondage effectué au Communal de La Sagne (canton de Neuchâtel, Suisse) », <i>Journal forestier suisse</i> 156(1) : 1-12.	Published
Méthodologie du test-photo 10 p. JF et RS	To be submitted
Développement territorial du Pays-d'Enhaut 20 p. JF et RS	To be submitted
Postures et valeurs paysagères YD, VMO, JF et RS	To be submitted